

# DOSSIER DE CONCERTATION

sur le plan guide urbain  
du projet Toulouse EuroSudOuest

**du mardi 29 mars au mardi 28 juin 2016**



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DE LA CONCERTATION SUR LE PLAN GUIDE URBAIN</b>	p.04
<b>2</b>	<b>LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE</b>	p.08
<b>3</b>	<b>LES FONDAMENTAUX DU PLAN GUIDE URBAIN</b>	p.13
<b>4</b>	<b>TOULOUSE EUROSUDOUEST À L'HORIZON 2030</b>	p.20
<b>5</b>	<b>LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN GUIDE URBAIN</b>	p.32
<b>6</b>	<b>ANNEXES</b>	p.38





# 1. PRÉSENTATION DE LA CONCERTATION SUR LE PLAN GUIDE URBAIN

Toulouse EuroSudOuest est un ambitieux projet associant développement des transports et aménagements urbains autour de la gare Matabiau. Issu d'une démarche partenariale entre l'État, le Groupe SNCF, la Région, le Département, le SMTC Tisséo et Toulouse Métropole, l'objectif du projet urbain de Toulouse EuroSudOuest est de prolonger le centre-ville de Toulouse.

## Le projet répond à trois enjeux majeurs pour le territoire :

- améliorer l'offre de transports et la qualité des échanges en transformant la gare Matabiau et ses espaces d'échanges en Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) adapté aux besoins des usagers et à l'augmentation des flux ;
- prolonger le centre historique et l'adapter aux besoins de logements, de bureaux, de commerces et d'équipements à proximité des transports en commun ;
- améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser les liens entre les quartiers.

## 2016 : une concertation en deux étapes

Après une phase d'études approfondies et d'échanges continus avec les acteurs locaux, les professionnels et les riverains, Toulouse EuroSudOuest entre dans une nouvelle phase : celle de la concertation préalable.

## Le projet est soumis à une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

La concertation s'organise en deux grandes étapes :

- **1<sup>ère</sup> étape : du mardi 29 mars au mardi 28 juin 2016** : concertation sur le **plan guide urbain**, portée par Toulouse Métropole.
- **2<sup>ème</sup> étape** : concertation sur le volet transports, portée par les partenaires compétents et qui sera organisée ultérieurement.

## 1<sup>ère</sup> étape : la concertation sur le plan guide urbain

La première étape de la concertation se déroule **du mardi 29 mars au mardi 28 juin 2016** et porte plus spécifiquement sur le « **plan guide urbain** ».

Pilotée par Toulouse Métropole, maître d'ouvrage du projet urbain, elle vise à informer le public sur l'ensemble des intentions d'aménagement prévues dans le périmètre du projet ainsi qu'à présenter les fondamentaux, la colonne vertébrale, du plan guide urbain de Toulouse EuroSudOuest.

Tous les habitants du territoire sont invités à s'exprimer : **ce temps privilégié d'écoute et d'échange sera une véritable aide à la décision pour les partenaires du projet. La concertation permettra en effet d'enrichir, d'adapter et de faire évoluer le volet urbain du projet.**

### QU'EST-CE QUE LE « PLAN GUIDE » ?

Le plan guide est le document de référence qui présente et définit l'ensemble des fondamentaux et les premières propositions d'aménagement du projet urbain de Toulouse EuroSudOuest. Fruit des études réalisées depuis 2010, il regroupe tout « l'esprit » du projet et pose les grandes orientations qui seront ensuite reprises et déclinées lors de la réalisation. Ce sont les éléments du plan guide qui sont aujourd'hui présentés dans le cadre de cette première étape de la concertation. L'élaboration du plan guide urbain a été confiée à l'équipe conduite par l'architecte-urbaniste Joan Busquets.

## Les modalités de la concertation sur le plan guide urbain

Durant toute la période de **concertation sur le plan guide urbain**, un dispositif complet d'information et de participation est ouvert à tous : habitants, usagers, associations locales, collectivités et toute personne concernée.

### Les principaux outils de la concertation

#### • Dossier de concertation

Le dossier de concertation présente l'ensemble des intentions d'aménagement du plan guide urbain. Il est accompagné d'un dossier de présentation générale du projet Toulouse EuroSudOuest pour comprendre toutes ses composantes (urbaines et transports). Les deux dossiers sont mis à votre disposition dans les lieux suivants :

**Siège de Toulouse Métropole**  
6 rue René Leduc, à Toulouse

**Mairie de Toulouse**  
Place du Capitole, à Toulouse

**Mairie Annexe de Bonnefoy**  
4 rue du Faubourg Bonnefoy, à Toulouse

**Mairie Annexe des Minimes**  
4 place du Marché aux cochons, à Toulouse

**Mairie Annexe de la Roseraie**  
8 bis avenue du Parc, à Toulouse

#### • Le registre de concertation

Un registre de concertation accompagne le dossier de concertation dans l'ensemble des lieux précédemment précisés afin de recueillir toutes les suggestions ou remarques.

#### • Le site internet [toulouse-eurosudouest.eu](http://toulouse-eurosudouest.eu)

Le site regroupe toute l'information sur le projet, des documents téléchargeables et offre la possibilité de déposer toute contribution grâce à un formulaire en ligne. Une adresse mail est également mise à disposition : [concertation@toulouse-eurosudouest.fr](mailto:concertation@toulouse-eurosudouest.fr)

#### • L'exposition

Une exposition est visible au siège de Toulouse Métropole, au sein de la Mairie de Toulouse et dans les Maisons de la Citoyenneté Nord aux Minimes et Est à la Roseraie, ainsi qu'à l'Espace Bonnefoy.

#### • Réunion publique :

Une réunion publique est organisée jeudi 12 mai 2016 à 18h30, aux Espaces Vanel, 1 allée Jaques Chaban-Delmas à Toulouse.

## Et après la concertation sur le plan guide urbain ?

La concertation sur le plan guide urbain donnera lieu à un bilan qui fera l'objet d'une délibération du Conseil de la Métropole. Les enseignements de la concertation seront intégrés dans la poursuite de l'élaboration du projet, avant sa mise en œuvre. La seconde étape de la concertation, dédiée quant à elle au volet transports du projet, sera organisée ultérieurement et marquera un nouveau rendez-vous important.

## LA CONCERTATION : UNE VOLONTÉ DES PARTENAIRES, UNE MARQUE DE FABRIQUE DU PROJET

Depuis 2012, le projet fait l'objet d'une concertation volontaire et continue avec les habitants de la métropole et les acteurs du territoire.

Réunions d'informations, contribution du Conseil des Jeunes de la Ville de Toulouse, réunions de présentation du périmètre d'action foncière aux propriétaires et aux professionnels, ateliers de travail thématiques pour approfondir et échanger sur les différentes composantes du projet : cette concertation continue a permis d'enrichir le projet, en tenant compte des observations, propositions et points de vigilance formulés par le public.

Un site internet, des publications et une exposition ont également permis d'informer sur le projet.



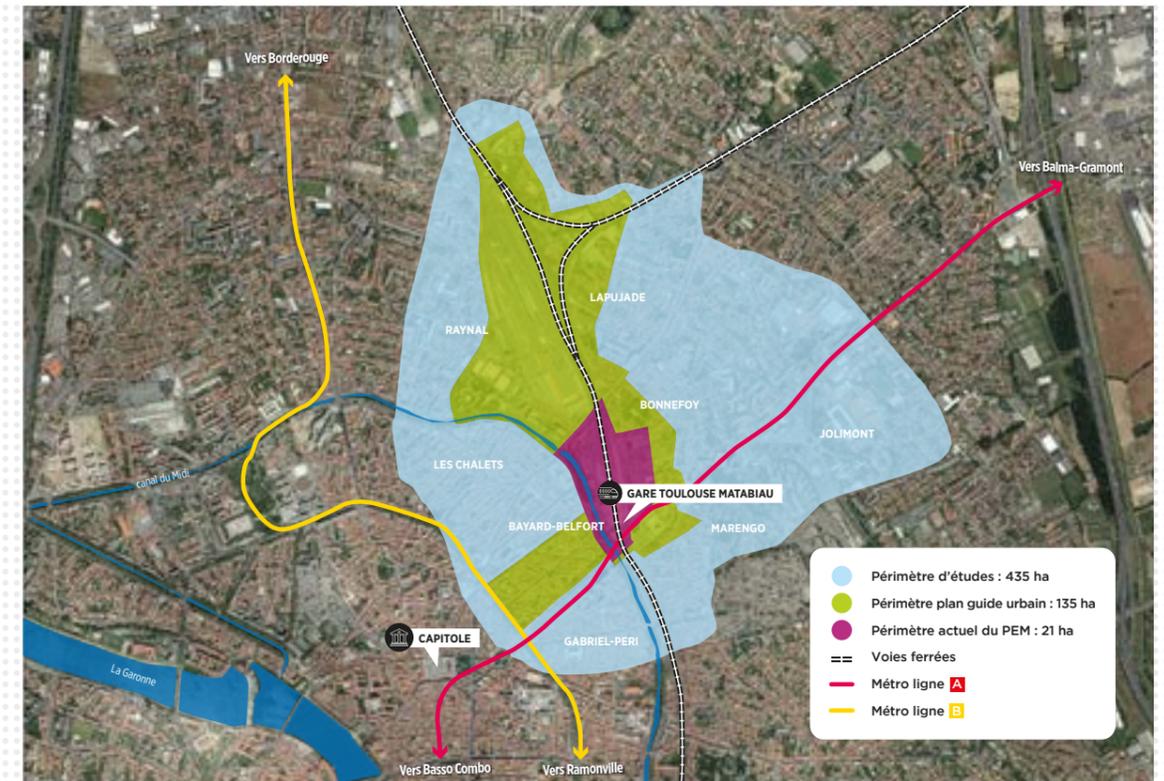
• Réunion d'information du 3 novembre 2015, en direction des propriétaires du périmètre d'action foncière



• Visite de terrain du 13 mai 2015, avec l'Union des Comités de Quartier (UCQ) de Toulouse



• Atelier du 27 janvier 2015



• Les périmètres du projet Toulouse EuroSudOuest

### Toulouse EuroSudOuest comporte trois types de périmètre :

- le périmètre d'études de 435 hectares favorisant une réflexion à une plus large échelle ;
- le périmètre du plan guide urbain de 135 hectares, objet des études d'urbanisme ;
- le périmètre du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de 21 hectares.

L'ensemble des intentions d'aménagement présentées dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> étape de concertation se situent dans le périmètre du plan guide urbain, d'une superficie de 135 hectares.



## 2. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Les études réalisées depuis 2010 dans le cadre de la convention partenariale ont permis de dresser un diagnostic complet du territoire et de relever les enjeux et les objectifs de ce grand projet structurant.

### A. LA « CARTE D'IDENTITÉ » DU TERRITOIRE

Les études ont permis de tirer une véritable analyse du périmètre.

#### L'analyse socio-démographique et économique

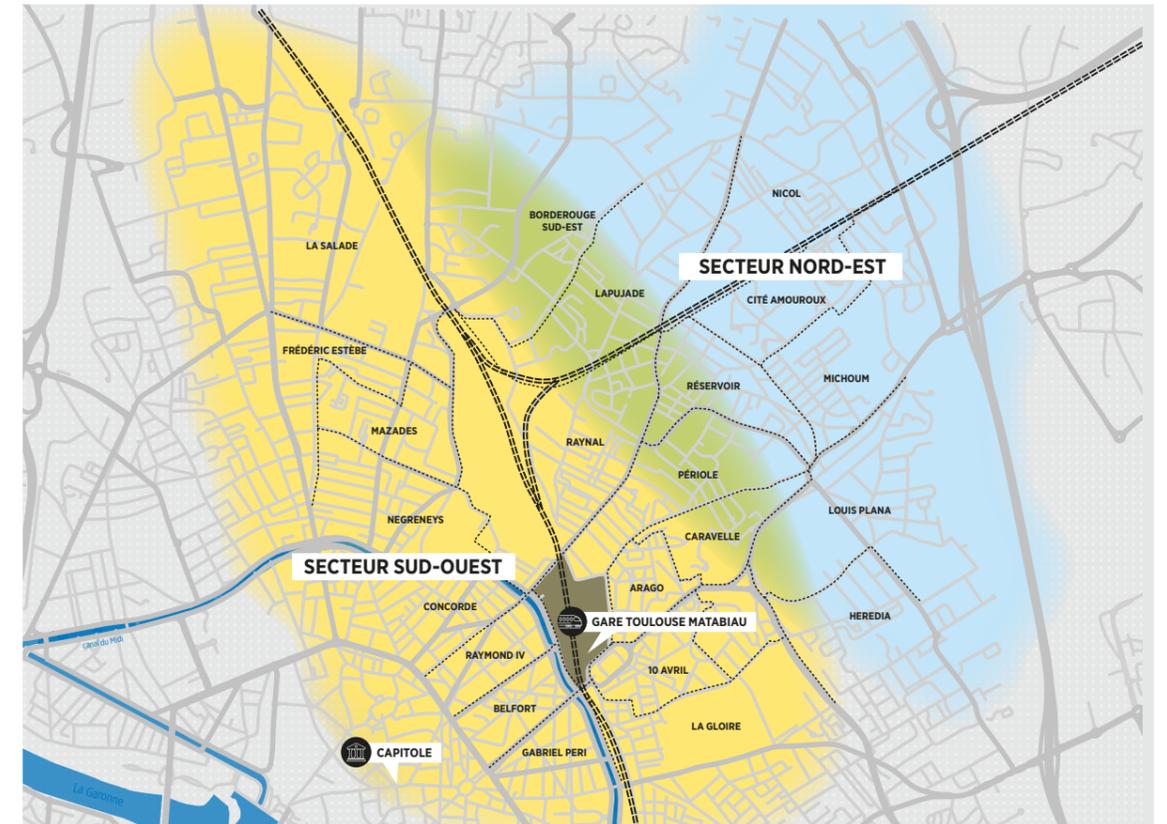
Sur la base des données de l'INSEE<sup>1</sup>, une monographie du territoire à l'échelle du périmètre d'études de Toulouse EuroSudOuest de

435 hectares a pu être établie. Au sein de ce périmètre, deux territoires se dessinent : un sud-ouest plus peuplé, plus urbain et plus jeune, s'expliquant par sa proximité au centre-ville, et un nord-est moins dense et plus familial, lié à un urbanisme essentiellement résidentiel.



• Vue aérienne de la gare Toulouse Matabiau - 2013

<sup>1</sup> Institut national de la statistique et des études économiques



• 1 périmètre, 2 territoires

#### Les principales caractéristiques des territoires

##### ● Au nord-est :

quartiers pavillonnaires et familiaux, la moyenne d'âge y est plus élevée, les logements plus grands, on y reste plus longtemps. Les résidents sont en majorité dotés d'au moins une voiture.

##### ● Au sud-ouest :

quartiers de centre-ville, avec une densité élevée et des logements plus petits, les déménagements sont plus fréquents. La population y est plus jeune, essentiellement en location, célibataire et majoritairement sans voiture.

#### Le périmètre du projet en chiffres

Cette analyse permet d'en savoir plus sur les habitants du périmètre et d'envisager des solutions pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Par exemple : un meilleur accès aux transports en commun dans le nord-est pour inciter à moins utiliser la voiture ou encore une nouvelle offre immobilière de logements familiaux dans le centre.



## L'analyse urbaine : une diversité des quartiers et des liaisons à renforcer

Le territoire du projet est caractérisé par une diversité de quartiers et de formes urbaines, héritage de l'histoire de cette partie de Toulouse. Il est ainsi constitué d'habitats anciens liés à l'extension des faubourgs, de blocs d'immeubles, de groupes résidentiels et d'habitats pavillonnaires, d'ensembles économiques enclins aux activités aéronautiques, etc.

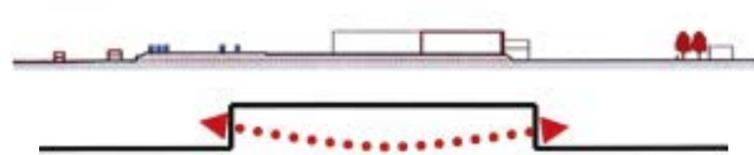
La présence d'installations ferroviaires rend par ailleurs difficile les liens entre les quartiers.

Le projet, en jouant sur la topographie, doit ainsi permettre de créer, ou de rétablir, des liaisons de part et d'autres des installations ferroviaires.

**L'objectif de Toulouse EuroSudOuest est de favoriser les liens entre les quartiers, sans remettre en cause leur identité.**

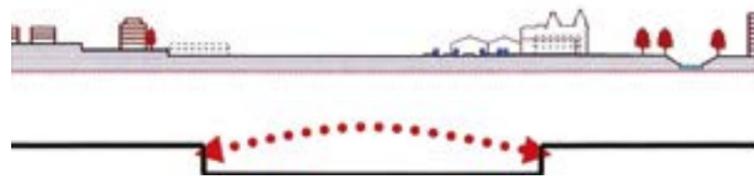
## ZOOM SUR... LA TOPOGRAPHIE

### Franchissement inférieur



• Vue sur la gare basse de Raynal

### Franchissement supérieur



• Vue sur la gare Matabiau depuis le boulevard Marengo

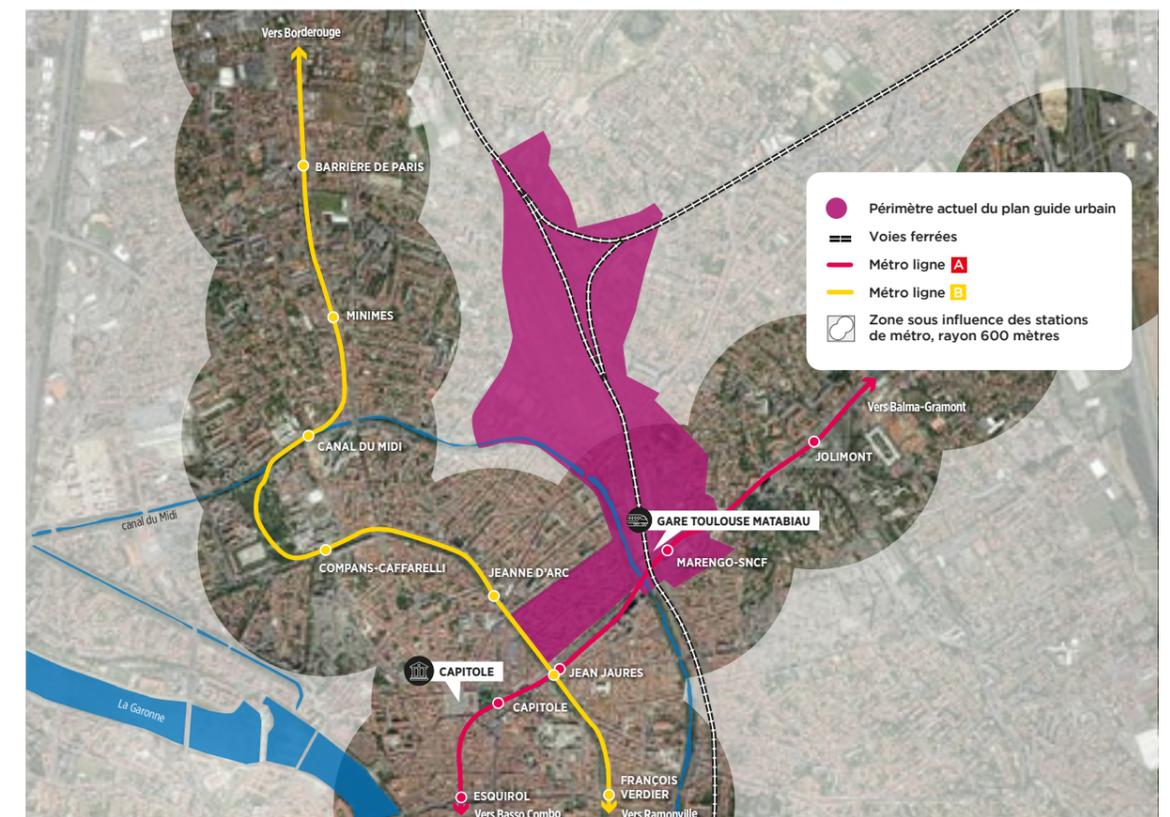
## Les transports en commun et les modes doux ; un choix privilégié sur le territoire de projet

Le réseau de transport, dynamisé par la présence de la gare Matabiau et la proximité du centre-ville, atteint aujourd'hui des taux d'utilisation importants.

La présence des deux lignes de métro permet une desserte aisée, en complémentarité avec le réseau de bus. La ligne A, qui dessert directement le pôle de la gare Matabiau, enregistre chaque jour environ 200 000 voyages. Le projet de mise à 52 mètres de la ligne permettra d'augmenter les performances du réseau. Cependant, les quartiers de faubourg et d'habitats pavillonnaires au nord et nord-est se trouvent

plus éloignés des infrastructures de transports, et de la gare de Toulouse Matabiau.

Aujourd'hui, 88% des personnes se rendent ou partent de la gare en transport en commun urbain, en train, à pied ou en vélo. Le développement de l'offre ferroviaire (LGV et TER) et la mise en œuvre du projet urbain Toulouse EuroSudOuest vont venir accentuer la demande ainsi que la fréquentation des transports urbains et des modes doux.



• Les transports autour de la gare Matabiau

\* Enquête multimodale réalisée par un organisme indépendant le vendredi 21 novembre 2014 en période de pointe horaires hebdomadaire (de 16h à 19h) en gare de Matabiau.

### Un trafic automobile élevé

Actuellement, deux axes routiers, la rue du Faubourg Bonnefoy et l'avenue G. Pompidou, reliés au périphérique, desservent le territoire.

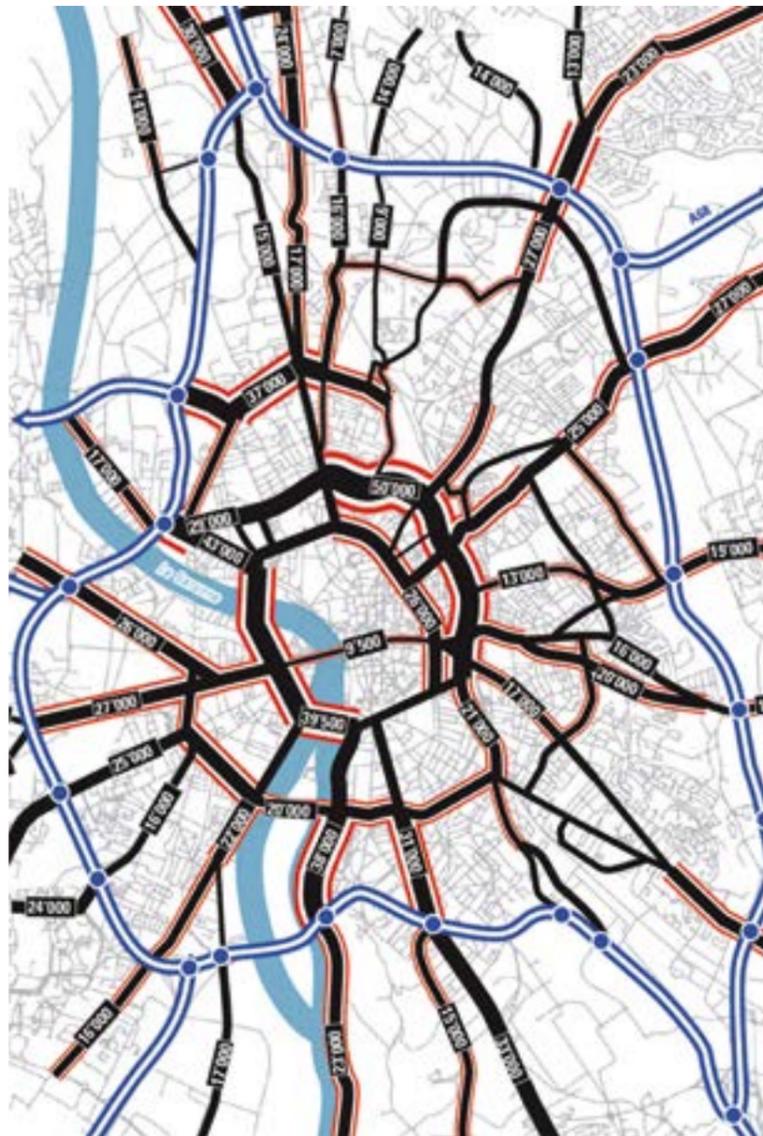
Un deuxième niveau de desserte est assuré par les boulevards du canal du Midi.

L'accessibilité au territoire de Toulouse EuroSudOuest et à la gare se retrouve ainsi contrainte par les importants flux de transit qui circulent sur ces principaux axes routiers et par l'absence de liaisons inter-quartiers performantes.

Le croisement entre les deux axes (Bonnefoy - Pompidou) et les boulevards du canal du Midi représente en effet un point de congestion important devant la gare Matabiau.

### Une réserve d'offres de stationnement en gare

La gare de Toulouse Matabiau est actuellement desservie par deux parkings (Parcotrain et Marengo) représentant environ 800 places. Cette offre de stationnement sera complétée en 2019 par l'extension du parking des allées Jean Jaurès. Les difficultés de stationnement recensées aujourd'hui ne résultent donc pas de la quantité de places de stationnement mais de la gestion des déposes et reprises-minute devant la gare.



• Les flux actuels de circulation dans le cœur de la métropole

## 3. LES FONDAMENTAUX DU PLAN GUIDE URBAIN DE TOULOUSE EUROSUDOUEST

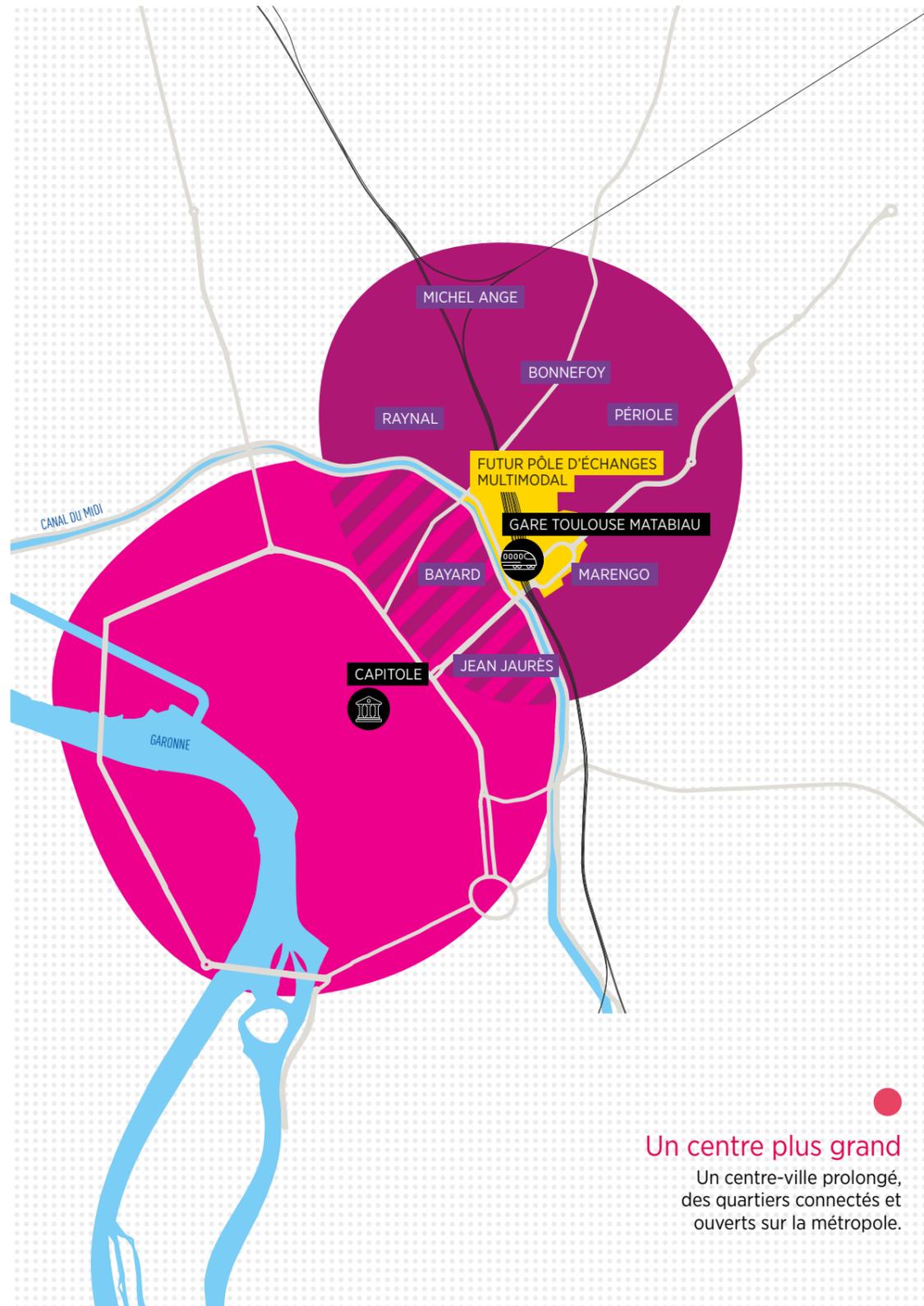
Toulouse EuroSudOuest vise à offrir une nouvelle dimension au centre-ville de Toulouse, mais aussi à valoriser et à réaménager les quartiers existants situés aux abords de la gare.

Les choix d'aménagement veilleront à proposer un projet exemplaire dans la lutte contre le changement climatique et les impacts environnementaux. Le projet doit répondre aux objectifs de la métropole toulousaine pour une ville durable et intelligente.



• Vue aérienne de la gare Toulouse Matabiau - 2013

## A. ÉTENDRE LE CENTRE-VILLE HISTORIQUE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DANS LES QUARTIERS EXISTANTS



### D'un centre-ville à un centre urbain métropolitain

Toulouse EuroSudOuest représente un changement d'échelle du centre-ville historique : non seulement sa dimension physique sera agrandie, mais il pourra aussi accueillir de nouvelles entreprises, des nouveaux commerces, etc. qui en feront l'un des moteurs essentiels du développement de la métropole et de la région. Dans le même temps, il importe de conserver et de renforcer ce qui fait la vitalité d'un vrai centre urbain, avec une

diversité d'habitats et d'activités, le maintien de la mixité sociale et fonctionnelle ainsi que des équipements publics. Enfin, la nouvelle dimension donnée au centre-ville s'affirmera comme une jonction entre le centre-ville historique et les quartiers situés au-delà du canal du Midi.

**Toulouse EuroSudOuest prévoit ainsi une programmation mixte pour assurer une répartition équilibrée dans un centre-ville élargi, et répondre aux besoins du territoire et de ses habitants.**

### QU'EST-CE QUE LA PROGRAMMATION ?

- La programmation vise à définir et à organiser le contenu d'un projet urbain (logements, activités, commerces, loisirs, etc.). Elle s'appuie sur l'analyse des besoins du territoire, de ses habitants et usagers, en matière de logements, d'activités économiques, de transports, d'équipements, de circulation, etc. La programmation cadre et structure la mise en œuvre du projet.





• Parvis Matabiau

### Des lieux de rencontre et de connexions inter-quartiers

Toulouse EuroSudOuest prévoit la création de 3 nouveaux parvis (Marengo, Périole et Lyon) pour la gare de Toulouse Matabiau et le réaménagement du parvis actuel, situé côté canal du Midi. Ces aménagements amélioreront le lien entre la gare et le centre-ville et les quartiers environnants (Périole, Marengo, Jean-Jaurès, Bayard, Raynal et Bonnefoy) grâce à de nouveaux espaces qualitatifs qui favoriseront l'accessibilité de la gare Matabiau.

Ces parvis ouvriront véritablement la gare sur la ville et s'adapteront aux besoins des usagers en donnant plus de place aux espaces publics.

### Des espaces publics et des espaces verts nouveaux et améliorés

Toulouse EuroSudOuest a vocation à mettre en valeur les espaces publics existants et à en aménager de nouveaux au bénéfice des habitants et des usagers du Pôle d'Échanges Multimodal. Ces réaménagements participeront à l'amélioration de la qualité de vie au cœur de la métropole.

## B. AMÉLIORER LES ACCÈS À LA GARE ET LES LIAISONS ENTRE LES QUARTIERS

Toulouse EuroSudOuest permettra la création de nouvelles voies et l'aménagement de rues existantes pour organiser au mieux les déplacements quel que soit le mode de transport utilisé.

Cette amélioration des liaisons s'opérera à travers :

- le réaménagement des rues existantes pour assurer une répartition équilibrée entre les modes doux (piétons, vélos), les transports en commun et les voitures ;
- le réaménagement du parvis situé côté canal du Midi pour favoriser les circulations douces (piétonnes ou cyclistes) et diminuer à terme les flux automobiles.

Le projet favorisera ainsi un nouvel équilibre entre les différents modes de déplacement, privilégiant le recours aux mobilités douces ou aux transports en commun, pour un espace public apaisé et fonctionnel.



### Une nouvelle hiérarchie dans l'organisation de l'espace public

Le projet veillera à l'équilibre des usages entre les voitures, les transports en commun, les vélos et les piétons, et à la qualité des espaces publics.



• Hypothèse d'aménagement du Parvis Canal

## ZOOM SUR... LES PROJETS CONNEXES

Quatre projets connexes à Toulouse EuroSudOuest viendront transformer les espaces publics et renforcer l'offre de transports en commun, au sein d'un centre métropolitain renouvelé.

- **La transformation des allées Jean-Jaurès** : la grande artère, reliant le centre-ville au quartier Marengo, fait actuellement l'objet d'un projet de transformation en « ramblas », du nom de la célèbre avenue barcelonaise. Les allées reconfigurées et réaménagées seront l'un des principaux liens entre la gare et le centre-ville. Les propositions d'aménagement feront l'objet d'une concertation dédiée.



• Les allées Jean-Jaurès aujourd'hui

- **Le réaménagement de la rue Bayard** : la rue Bayard deviendra le prolongement naturel de l'avenue d'Alsace-Lorraine et l'une des artères principales reliant la gare Matabiau au centre historique, grâce notamment à l'amélioration du confort des cheminements piétons et cycles. Actuellement en travaux, la rue qui sera réaménagée pour la mi-2017, préfigure le grand centre-ville de demain.



• Projet de réaménagement de la rue Bayard

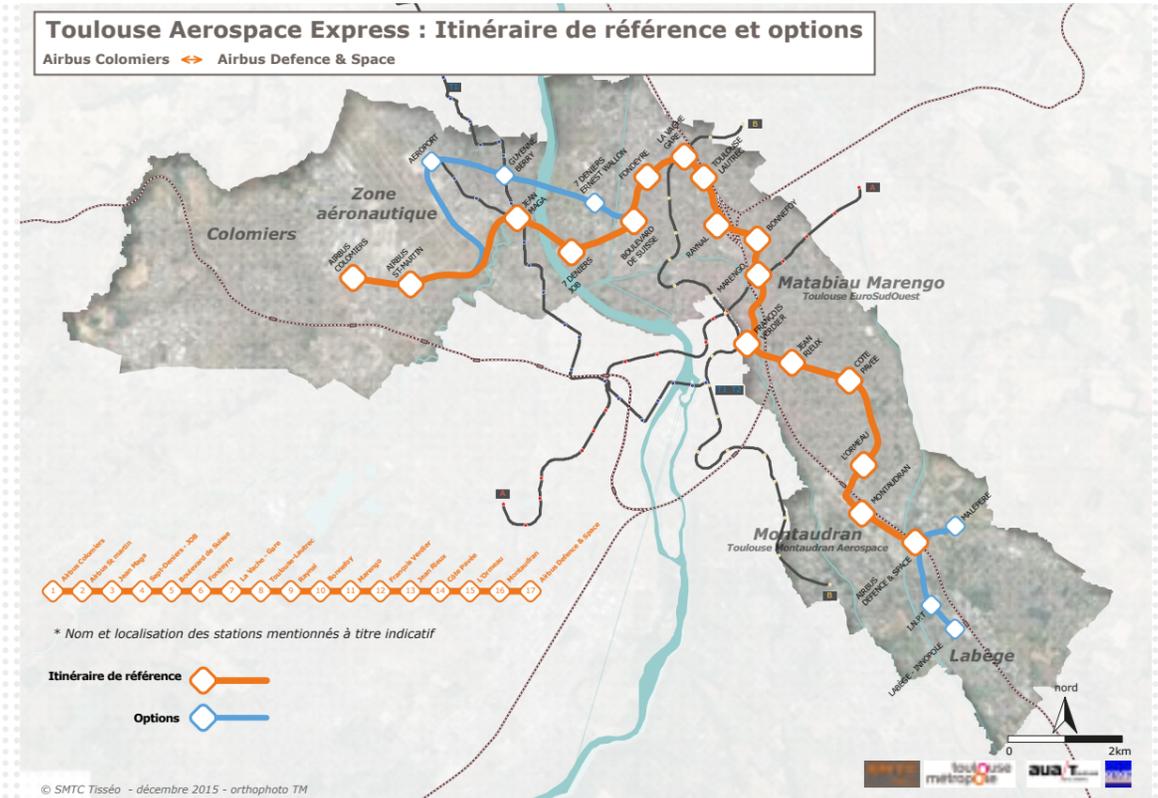
- **La valorisation du canal du Midi** : la ville de Toulouse, engagée dans le réseau Grands Sites de Midi Pyrénées, a déterminé les orientations pour la mise en œuvre d'une politique active de valorisation culturelle et touristique des principaux sites de la ville. Le canal du Midi, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1996, est un bien reconnu pour sa valeur universelle exceptionnelle qui s'étend sur plus de 360 km, incluant différents canaux et systèmes alimentaires. L'ambition affichée pour les années à venir est la valorisation touristique de ce patrimoine de canaux toulousains. Pour ce faire, Toulouse Métropole a décidé de mettre en œuvre un « Plan Canal » en partenariat avec Voies

navigables de France (2016-2020). La stratégie du Plan Canal consiste à engager deux niveaux d'actions : des travaux d'entretien et de valorisation à court terme permettant de répondre aux problématiques majeures et

une étude paysagère dans le cadre du projet de plantation des abords des canaux, permettant de dégager une vision prospective d'aménagement en lien avec les grands projets de Toulouse Métropole.

- **Le projet de 3<sup>ème</sup> ligne de métro** : La création d'une troisième ligne de métro, Toulouse Aerospace Express (TAE), prévoit la desserte de secteurs du projet encore en marge du réseau structurant, et la desserte des principaux pôles économiques de la métropole. Le corridor d'études de la troisième ligne de métro présente environ 66 000 emplois salariés privés et 230 000 habitants encore non desservis par ce mode. Le projet se connecte également à des projets structurants de

la métropole, parmi lesquels : Montaudran Aerospace Campus, Ramassiers - Saint-Martin, Hers Malepère Marcaissone et Toulouse EuroSudOuest. Le projet de troisième ligne de métro est en interface directe et conséquente avec Toulouse EuroSudOuest puisque trois stations sont prévues sur le périmètre du plan guide urbain (135 ha). La station Marengo garantira la correspondance avec la ligne A, à l'intérieur du Pôle d'Échanges Multimodal.



• Toulouse Aerospace Express : itinéraire de référence et options (décembre 2015)



# 4. TOULOUSE EUROSUDOUEST À L'HORIZON 2030



## A. DES QUARTIERS AMÉLIORÉS ET CONNECTÉS À L'ENSEMBLE DE LA MÉTROPOLE

### Des améliorations qui se diffusent à l'échelle de la métropole

Espaces verts et publics améliorés ou créés, nouveaux accès et amélioration des liaisons (nouveaux commerces par exemples) : les aménagements réalisés dans le cadre de Toulouse EuroSudOuest n'ont pas vocation à se limiter

aux seuls 135 hectares du périmètre du projet. L'objectif est de diffuser leurs effets au bénéfice des habitants et des usagers de la gare.

### Des « pépites » qui se révèlent

Le projet permet de valoriser des espaces existants présentant un potentiel en termes de

qualité de vie. L'aménagement de places ou d'axes ainsi que des opérations d'aménagement sont étudiés dans le cadre du projet, afin de constituer de nouveaux lieux emblématiques du grand centre-ville de Toulouse.



• Ancien Couvent des Capucins - rue de Tunis



• Anciens Magasins Généraux - rue des Jumeaux



• Place Arago



• Jardin Michelet

### De nouveaux aménagements paysagers

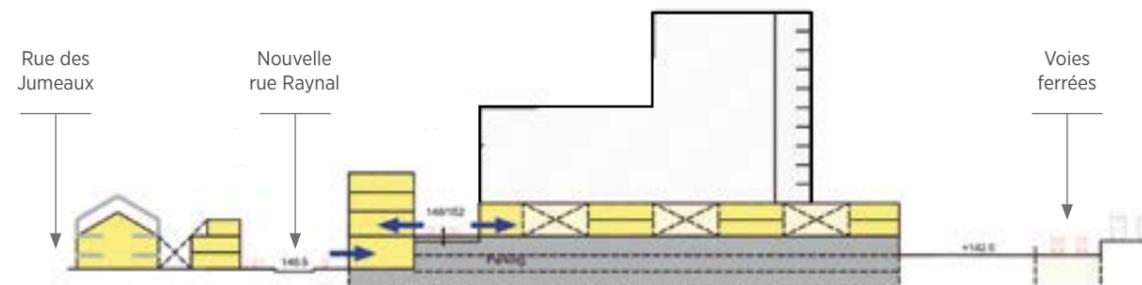
Le périmètre du projet est très marqué par la présence des installations ferroviaires qui créent

une ambiance « industrielle ». Il est néanmoins important de noter la présence d'espaces verts de très grande qualité à proximité immédiate de la gare (Jardin Michelet, Parc de l'Observatoire, les berges du canal, le Parc du Raisin), de véritables atouts,

que le projet veillera à valoriser. En complément, de nouveaux espaces verts seront aménagés à l'échelle de chaque opération. Une attention particulière sera portée aux aménagements dans le quartier du Raisin, qui accueillera de nouveaux logements.

## ZOOM SUR... LES HAUTEURS DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Le principe est de dimensionner les immeubles les plus hauts dans un environnement dégagé, en particulier aux abords des voies ferrées. Vis-à-vis des quartiers existants, le projet créera des transitions harmonieuses, pour assurer des liens entre les espaces nouvellement aménagés et les espaces déjà présents. Le projet prévoit l'implantation des immeubles de bureaux en bordure des voies ferrées. Ils constitueront ainsi des écrans acoustiques pour les logements actuels et futurs.

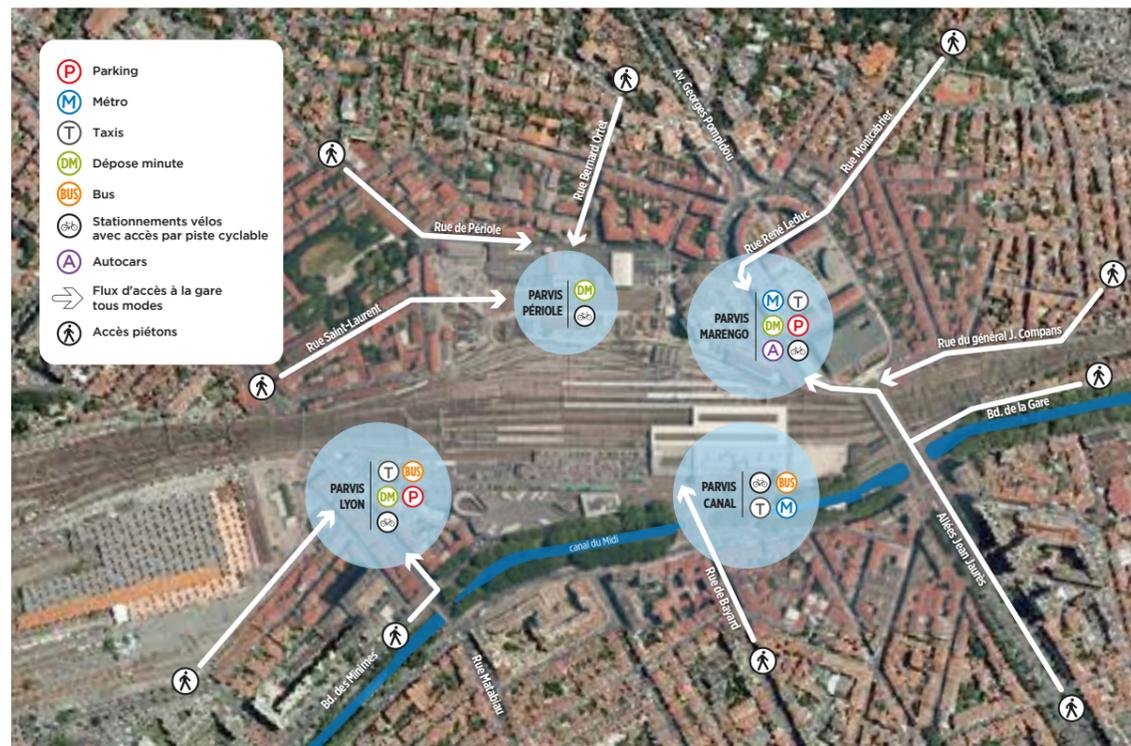


• Exemple d'un projet de coupe : les bâtiments les plus hauts se trouvent dans des environnements dégagés. Les autres constructions s'intègrent à l'existant.

## Un passage facilité de la ville au Pôle d'Échanges Multimodal

Grâce à l'aménagement de 4 parvis fonctionnels, le Pôle d'Échanges Multimodal jouera le rôle de trait d'union entre les quartiers. Ces parvis proposeront de nouveaux espaces publics assurant la jonction entre la ville et les transports. Complémentaires, les pôles répondront tous à des fonctions distinctes :

- le parvis Canal existant sera réaménagé, assurant le lien direct avec le centre-ville historique ;
- le parvis Marengo fera le lien entre les nouveaux aménagements et le centre-ville historique. Il permettra d'accéder à la ligne A du métro et à la future ligne Toulouse Aerospace Express ;
- le parvis Périole assurera les relations avec les quartiers de faubourg situés à l'est ;
- le parvis Lyon assurera l'accès des nouveaux aménagements au nord du périmètre de Toulouse EuroSudOuest.



- 4 parvis, 4 liens avec la ville et entre les quartiers

## ZOOM SUR... LE PARVIS CANAL

Le réaménagement du parvis Canal sera l'une des premières réalisations du projet. Le parvis restructuré donnera toute sa valeur au canal en réorganisant l'espace en lien avec le réaménagement de la rue Bayard. En devenant un élément clé du lien entre le centre-ville historique et la gare, le parvis repensera l'accessibilité à la gare et favorisera une cohabitation harmonieuse des mobilités, en assurant une hiérarchie équilibrée de la voie.

Réaménagées du pont Pompidou jusqu'au pont Matabiau, les berges offriront ainsi deux voies de circulation de chaque côté du canal et des espaces piétons et cyclistes renforcés. La localisation du Pôle d'Échanges Multimodal crée un lieu spécifique, qui a l'atout d'avoir une écluse, expression visible de la vie de l'activité fluviale.

Un soin particulier sera apporté à la mise en valeur de cet espace, tant par le traitement paysager, que par les ambiances lumineuses nocturnes qui donneront l'impression d'une extension du hall de gare sans générer de sentiment d'insécurité. De jour, l'aménagement devra permettre d'apprécier et vivre ce morceau de nature urbaine, dans un paysage très urbanisé.

Ce projet, à l'étude, fera l'objet d'un temps d'échange et de concertation spécifique avant sa réalisation par Toulouse Métropole et ses partenaires.



- Hypothèse d'aménagement du parvis Canal

## B. DES MOBILITÉS RENFORCÉES

### Une nouvelle organisation des rues pour accueillir toutes les mobilités

Le projet propose un aménagement de certaines rues pour assurer l'équilibre entre tous les modes de déplacement (motorisés, transports en commun urbains, vélos, piétons) et répondre

aux besoins des usagers et assurer leur sécurité.

L'objectif est d'accompagner le projet par l'élaboration d'un plan de circulation.

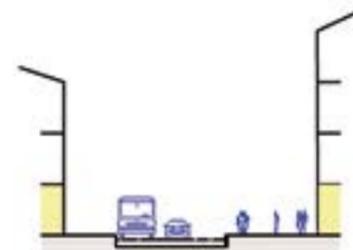


Image non contractuelle

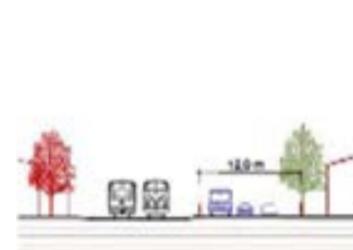
• Hypothèse d'aménagement depuis l'avenue de Lyon



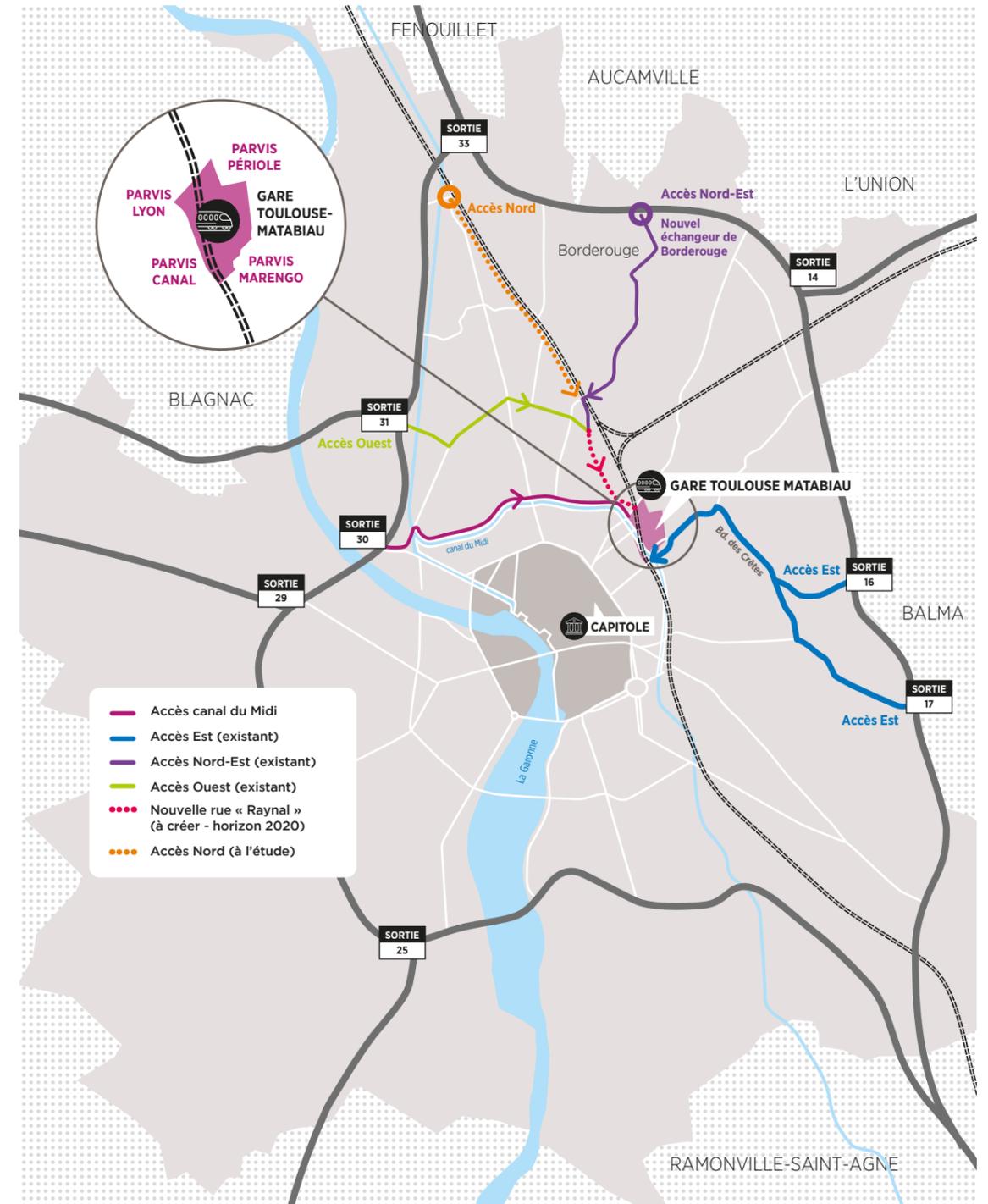
- **Les rues de quartier** : petits axes de liaisons entre les quartiers accordant la priorité aux mobilités douces (vélos, piétons).



- **Les rues civiques** : axes accueillant divers modes de déplacement (voitures, transports en commun, vélos, piétons).



- **Les rues urbaines** : grandes artères structurantes, principalement dédiées à la circulation des véhicules motorisés.



• De nouvelles voies d'accès

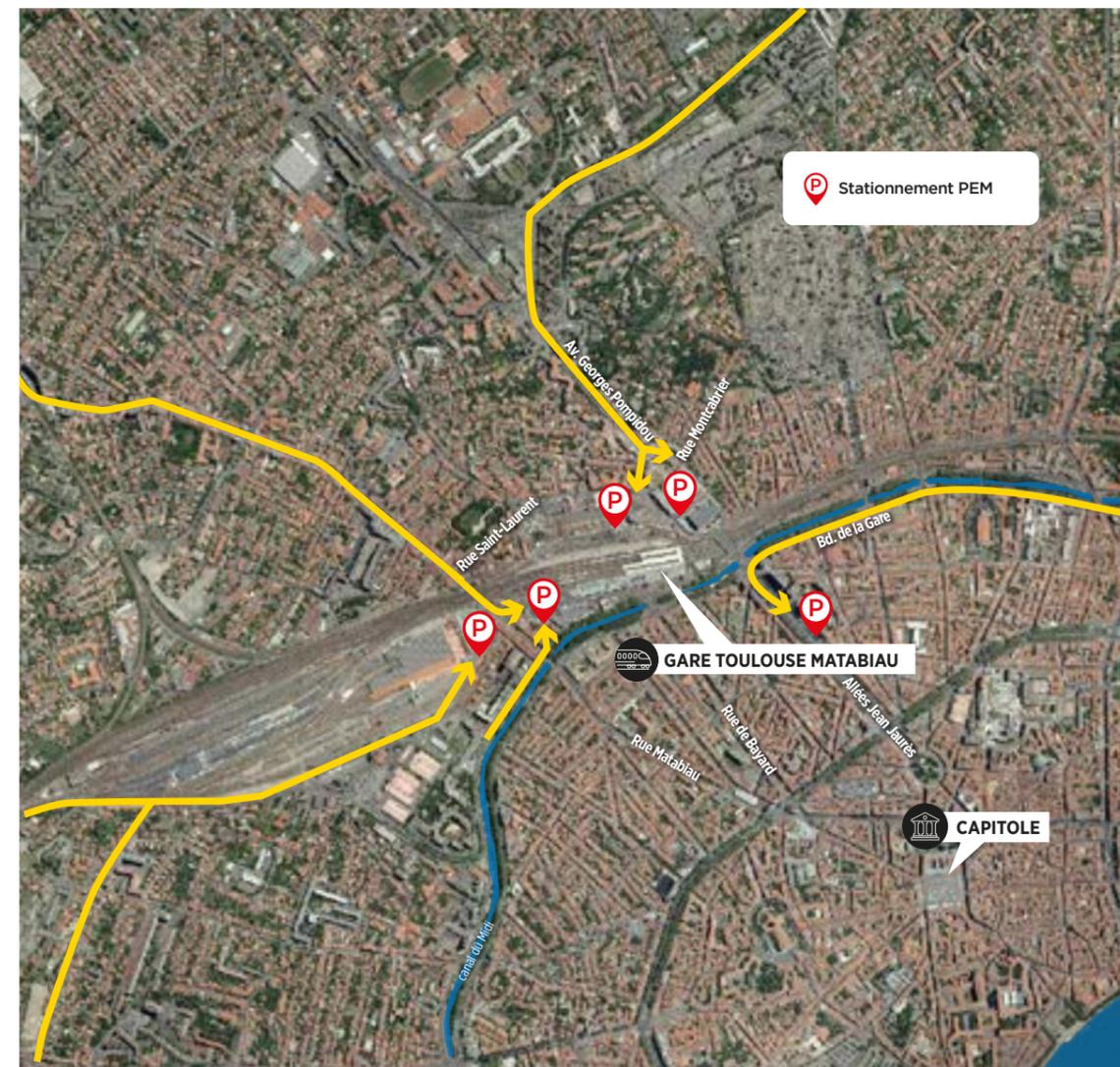
### Un accès facilité à la gare et aux quartiers du centre-ville élargi

L'objectif d'une desserte plus qualitative de la gare par l'ensemble des modes de transports s'accompagnera d'une signa-

létique plus performante pour mieux répartir le trafic et les itinéraires d'accès à la gare.

Un nouvel accès nord est envisagé pour desservir la gare de Toulouse Matabiau. Depuis la rocade, le projet privilégiera l'accès depuis l'est, vers le parvis Marengo. En

effet, la configuration routière des allées Georges Pompidou et du boulevard des Crêtes est la plus adaptée. L'aménagement du futur parvis Marengo permettra d'offrir de nouvelles places de stationnement ainsi qu'un dépôt et reprise-minute.



• Les accès et stationnements dans le périmètre du projet

### Une offre de stationnement optimisée

Pour offrir l'accessibilité la plus directe aux espaces de stationnement, le projet prévoit la distribution des parkings autour des 4 parvis.

Le parvis de Lyon prévoit une offre de stationnement à l'emplacement de l'actuelle Halle Sernam, directement connectée à la nouvelle rue aménagée sur la gare basse de Raynal. Compte tenu de l'importance de Marengo dans l'organisation des accès routiers,

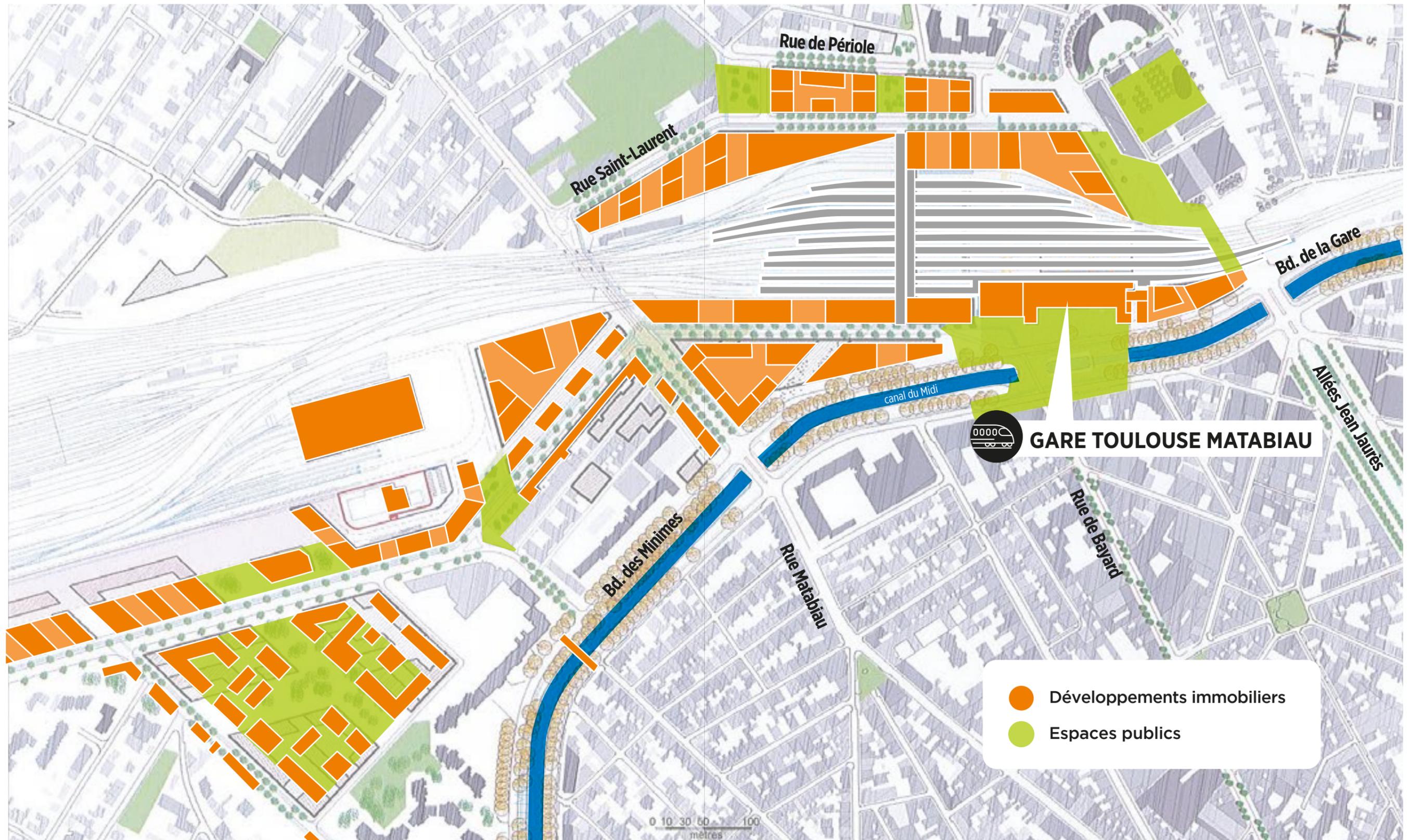
la création d'un deuxième parking est à l'étude.

L'offre de stationnement pour la gare de Toulouse Matabiau sera portée à 2000 places contre 800 aujourd'hui.

Le parking Jean Jaurès sera desservi depuis les boulevards du canal du Midi.

Le principe est de limiter au strict nécessaire les places de stationnement pour favoriser l'utilisation des transports en commun. Un travail complémentaire a été mené pour définir une stratégie de stationnement en lien avec la construction du pôle d'activités et des logements.

PLAN MASSE DU PLAN GUIDE URBAIN –  
DOCUMENT D'ÉTUDES, MARS 2016





# 5. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN GUIDE URBAIN

Le projet Toulouse EuroSudOuest, par son ampleur, se développe sur un temps long. Les partenaires sont soucieux de mener un projet responsable, intégré à son environnement pour limiter ou compenser ses impacts.

## A. LE PÉRIMÈTRE D'ACTION FONCIÈRE PRIORITAIRE

L'action foncière est un élément essentiel dans la mise en œuvre du projet. Elle vise à anticiper les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation et permet également d'éviter les phénomènes spéculatifs et de veiller à l'équilibre social des quartiers.

Le périmètre d'action foncière de Toulouse EuroSudOuest est situé aux abords immédiats de la gare.

Depuis 2011, 222 biens ont déjà été acquis par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL).

Dans l'attente de la réalisation du projet, l'EPFL effectue la gestion immobilière des locaux acquis majoritairement dans le cadre de procédures à l'amiable.



## B. LES FRANGES DU PROJET : MICHEL ANGE - LAPUJADE ET BAYARD-BELFORT

Les secteurs Michel Ange-Lapujade et Bayard-Belfort, font partie intégrante du périmètre du plan guide urbain. Situés en frange des principaux secteurs d'intervention, ils bénéficieront d'une attention particulière pour accompagner leurs évolutions.

Dans le secteur Michel Ange, l'objectif est d'arriver à requalifier un territoire très marqué par les infrastructures ferroviaires. Sa vocation économique (et en particulier l'accueil d'activités artisanales) sera confortée mais avec des enjeux de montée en gamme. L'accueil de logements sera étudié avec beaucoup d'attention de manière à intégrer les contraintes liées à la présence des voies ferrées et à l'hétérogénéité de ce secteur où se juxtaposent maisons, activités artisanales, petits collectifs, etc.

La rue Michel-Ange fera l'objet d'un travail spécifique pour lui redonner de la qualité, compte tenu de son rôle structurant pour la desserte de cette partie du projet.

Dans le secteur Bayard-Belfort, le projet veillera à conserver l'identité du quartier et la mixité qui le caractérise. Ainsi, en fonction des fonciers disponibles, des opérations de renouvellement urbain pourront permettre d'atteindre cet objectif pour conserver une offre de logements pour tous.



• Les franges du projet



## C. UNE MISE EN ŒUVRE PAR SECTEUR

Le périmètre du projet est divisé en 6 secteurs, liés par une logique d'ensemble cohérente à l'échelle du projet. Ils ne représentent pas un pasage de mise en œuvre du

projet mais des sous-ensembles interdépendants organisés en fonction des caractéristiques propres aux quartiers et aux logiques d'aménagement du projet.



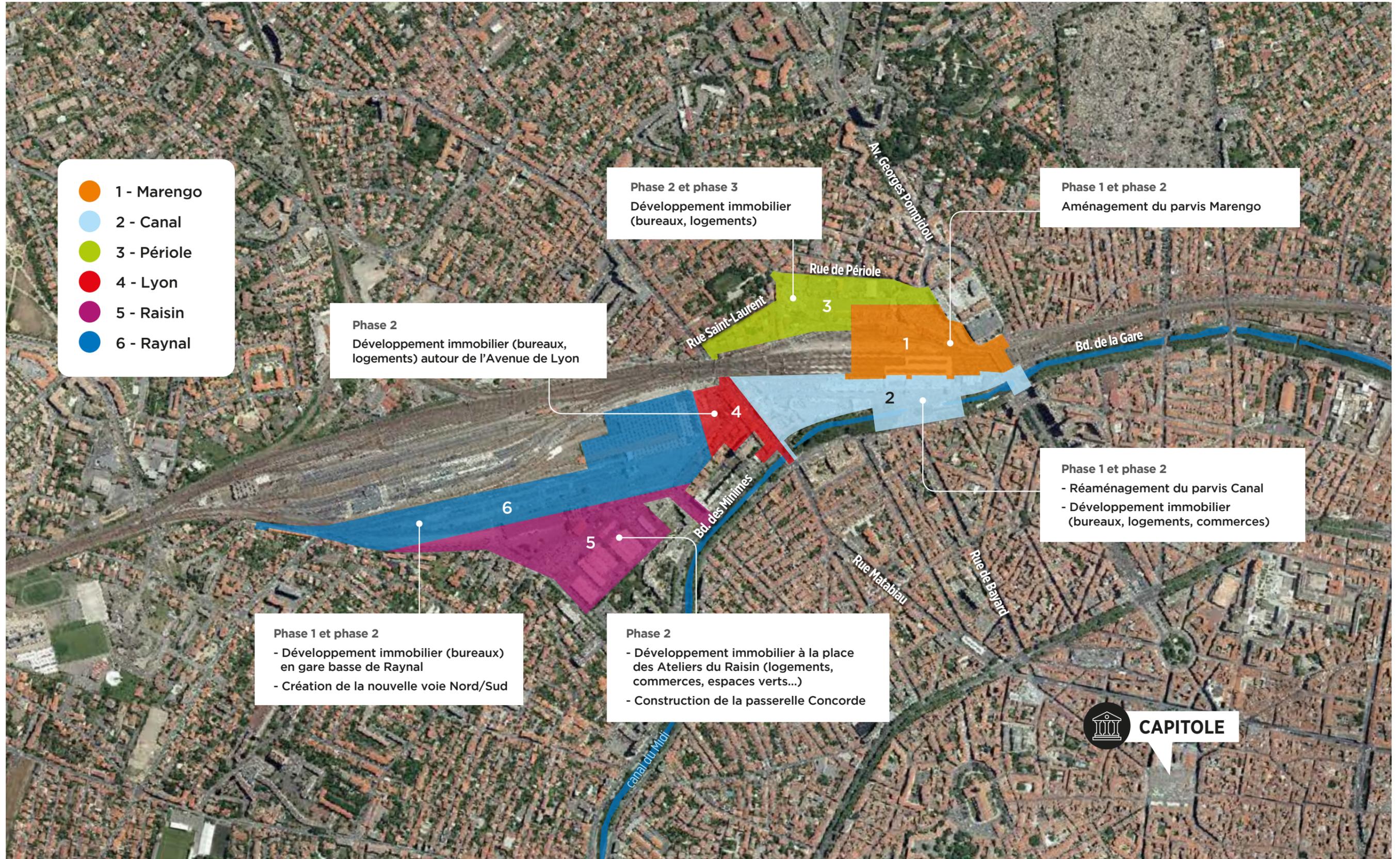
• Les 6 secteurs d'intervention



### Les grandes étapes en cours et à venir



# L'AMÉNAGEMENT DES SECTEURS PAR PHASE



## Annexe 1 : Délibération du Conseil de la Métropole en date du 18 février 2016



Conseil de la Métropole du 18 février 2016  
Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse  
Extrait du registre des délibérations

## Délibération n°DEL-16-0126

### Projet Toulouse EuroSudOuest - Ouverture de la première étape de concertation préalable : le plan guide urbain

L'an deux mille seize le jeudi dix-huit février à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

#### Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	89
Procurations :	39
Date de convocation :	12 février 2016

#### Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Auzoune	M. Francis SANCHEZ
Balsa	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaurelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danièle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Casnéjous	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAWAL- MICHELET
Comebarthe	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	Mme Pascale LABORDE
Dreuil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Lanmalet	Mme Aline HOLYRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc FERRÉ, Mme Nathalie SIMON-LARRIC
Mondouzi	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jery	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, Mme Charlotte BOUDARD, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODIC,

## 6. ANNEXES

Conseil de la Métropole du 18 février 2016

Délibération n° DEL-16-0126

	M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise BONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLOU VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Marine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

**Conseillers ayant donné pouvoir**

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Marie-Dominique VEZIAN
Mme Roseline ARMENGAUD	Monique COMBES
Mme Lysiane MAUREL	Francis SANCHEZ
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Laurent MERIC	Danielle PEREZ
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Bernard LOUMAGNE	Jean-Louis MIEGEVILLE
M. Patrick JIMENA	Michèle BLEUSE
Mme Elisabeth MAALEM	Guy LAURENT
M. Michel AUJOULAT	Pascale LABORDE
M. Philippe GUERIN	Bernard KELLER
M. Gilles BROQUERE	Thierry FOURCASSIER
Mme Corinne VIGNON ESTEBAN	Ila RUSSO
M. Robert GRIMAUD	Aline FOLTRAN
M. Patrick DELPECH	Patrice RODRIGUES
M. Bernard SANCI	François LEPINEUX
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Michel ROUGE
M. Bruno COSTES	Marie-Jeanne FOUQUE
M. Jacques DIFFIS	Raymond-Roger STRAMARE
M. Bernard SOLERA	Aviv ZONABEND
M. Christophe ALVES	Christine ESCOULAN
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Eraïlion ESNAULT
M. Franck BIASOTTO	Annette LAIGNEAU
M. Jean-Jacques BOLZAN	Sacha BRIAND
Mme Marie-Pierre CHAUMETTE	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Francis GRASS
M. Romain CUIVRES	François BRIANCON
Mme Vincenza DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER
Mme Marie DEQUE	Charlotte BOUDARD
M. Samir HAJJI	Laurent LESGOURGUES
M. Djilali LAHIANI	Philippe PLANTADE
M. Antoine MAURICE	Régis GODEC
Mme Claude TOUCHÉFEU	Pierre COHEN
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jean-Claude DARDIET
Mme Mireille ABBAL	Claude RAYNAL
M. Daniel FOURMY	Monique DURRIEU
M. Jacques TOMASI	Martine BERGES

**Conseillers excusés**

Colemiers	M. Michel ALVINERIE, M. Arnaud SIMON
Cagnac	M. Michel SIMON
Toulouse	Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Jacques ROUCH
Tournefeuille	Mme Danièle BUYS

Délibération n° DEL-16-0126

**Projet Toulouse EuroSudOuest - Ouverture de la première étape de concertation préalable : le plan guide urbain****Exposé**

Toulouse Métropole et ses partenaires (Etat, Région, Département, SNCF et Tisséo-SMTC) ont engagé, dans le cadre de Toulouse EuroSudOuest, un ambitieux projet de transport et d'aménagement urbain autour de la gare Toulouse Matabiau, au centre de l'agglomération.

Ce projet majeur et structurant, indispensable pour accompagner le développement du territoire toulousain, renforcer son attractivité et répondre aux besoins de ses populations, répond à trois principaux enjeux :

- Un enjeu d'adaptation et d'évolution du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Toulouse Matabiau.

Ce dernier accueille aujourd'hui 50 000 utilisateurs quotidiens. Une forte croissance des flux, liée à l'amélioration de l'offre de transports en commun, est attendue au cours des prochaines années. Le nombre d'utilisateurs quotidiens devrait ainsi tripler à l'horizon 2035 (150 000 voyageurs par jour). Le PEM actuel est donc largement sous-dimensionné et doit évoluer vers une grande gare multimodale contemporaine, adaptée aux nouveaux usages et capable d'accueillir davantage de voyageurs dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

- Un enjeu d'aménagement pour le quartier Matabiau et ses environs.

L'amélioration de l'offre de transport en commun au cœur de la Métropole et l'évolution du système ferroviaire, constituent en effet une opportunité pour l'aménagement des différents quartiers qui jouxtent la gare, que ce soit le centre-ville ou les faubourgs. Cela permettra d'associer dans une démarche de projet équilibrée, l'amélioration de l'existant et de nouveaux développements urbains.

- Un enjeu de redimensionnement et de rayonnement du centre-ville de Toulouse, à qui le projet offrira une continuité naturelle, au-delà des berges du canal.

La gare Matabiau, au cœur de cette nouvelle centralité urbaine, retrouvera tout son rôle de porte d'entrée stratégique de la Métropole.

**Lancement des études**

En décembre 2009, Toulouse Métropole et ses partenaires ont signé une convention d'études, structurée autour de 3 grands objectifs :

- Créer à Matabiau, un véritable pôle multimodal pour améliorer le confort et la sécurité des voyageurs et faciliter les échanges entre les différents modes de transports,
- Accompagner l'aménagement des quartiers existants, et favoriser les liens entre la gare et le reste de la ville,
- Elever la Métropole toulousaine au rang des Métropoles européennes en donnant à son centre-ville, dont Toulouse EuroSudOuest est une extension, la dimension nécessaire.

De 2010 à 2016, le programme d'études comporte trois phases :

- une première phase dédiée aux études programmatiques et fonctionnelles de 2010 à 2012,
- une deuxième phase relative aux plans guides urbain et ferroviaire de 2013 à 2016,
- une troisième phase sur les études préliminaires du PEM et ferroviaires de 2013 à 2016.

Le périmètre d'études porte sur 400 hectares dont 200 hectares de projet urbain et 20 hectares pour le Pôle d'Echanges Multimodal de Toulouse Matabiau.

Pour définir et mettre en place l'ensemble du projet Toulouse EuroSudOuest, Toulouse Métropole a constitué, avec la Région, la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) EUROPOLIA.

Les études ont fait émerger les fondamentaux du projet :

- La poursuite de l'augmentation des capacités ferroviaires de Toulouse Matabiau et la rationalisation du remisage et de la maintenance du matériel roulant,
- La création de 4 parvis ouvrant la gare sur la ville et les quartiers environnants,
- L'aménagement d'un nouveau bâtiment voyageurs à Marengo, en lien direct avec le métro (ligne A et Toulouse Aerospace Express) et les autres modes de transport en commun pour répondre aux besoins croissants de mobilité et d'échange,
- La valorisation des espaces publics dont ceux situés au droit du Canal du Midi, classé patrimoine mondial de l'UNESCO,
- L'amélioration des liaisons inter-quartiers et des accès à la gare pour tous les modes,
- Le développement d'une offre tertiaire de centre-ville, aujourd'hui insuffisante sur Toulouse, à proximité immédiate des transports en commun,
- Le positionnement de la gare et de ses abords comme un pôle de services et de commerces en direction des voyageurs et des habitants,
- Le développement d'une nouvelle offre de logements incluant l'amélioration du parc existant, et compatible avec les contraintes du site (proximité des installations ferroviaires),
- La recherche de solutions innovantes en matière d'urbanisme et d'architecture durable et de gestion de l'environnement,
- La définition d'un processus opérationnel permettant de gérer dans le temps et dans l'espace, la complexité du projet.

Le projet Toulouse EuroSudOuest va transformer, au fur et à mesure de ces différentes réalisations, le centre de la Métropole. Le contenu et la mise en œuvre du projet impliquent donc un échange permanent avec tous les opérateurs, les riverains, les utilisateurs et les acteurs actuels et ou futurs de ce territoire.

#### Mise en œuvre d'une concertation volontaire

A l'issue de la première phase d'études en 2012, Toulouse Métropole a engagé une concertation volontaire à laquelle les partenaires du projet et la maîtrise d'œuvre se sont associés. Le résultat de cette concertation volontaire a été intégré dans le processus études.

Parallèlement, des supports de communication ont été développés pour identifier le projet et diffuser une information plus grand public :

- Mise en place d'une identité visuelle Toulouse EuroSudOuest,
- Réalisation d'une plaquette de présentation,
- Ouverture d'un site internet dédié : [www.toulouse-eurosudouest.eu](http://www.toulouse-eurosudouest.eu),
- Création d'une page d'information dédiée sur le site internet de Toulouse Métropole.

#### Réunions publiques et expositions

La concertation volontaire menée depuis 2012 a été réalisée en recherchant les instances et les modalités plus adaptées au projet :

- En direction des habitants de Toulouse et de la Métropole lors de la présentation des objectifs et des enjeux du projet Toulouse EuroSudOuest : 1 réunion publique (450 participants), 6 expositions à la gare de Toulouse Matabiau, dans les locaux de la Fabrique et des mairies de quartiers avec la mise à disposition de registres et l'organisation de permanences (37 dont 1 présentation du projet lors du marché nocturne de la place Belfort),
- En direction des riverains lors des réunions des Commissions de quartier (4) et de réunions spécifiques à la demande d'un groupe d'habitants ou d'associations locales (4 dont 1 visite du site avec l'Union des Comités de Quartier),
- En direction des jeunes toulousains en lien avec le Conseil des Jeunes. A l'issue d'un processus de travail (1 visite du site et 4 réunions), le Conseil des Jeunes a élaboré et remis une contribution au projet Toulouse EuroSudOuest. Pour cette démarche, le Conseil des Jeunes a reçu en 2014, le prix Anacej dans la catégorie « Démarche de participation innovante »,
- En direction des propriétaires et des commerçants concernés par le périmètre d'action foncière prioritaire lors de réunions d'information dédiées (3),
- En direction des acteurs du développement économique et de l'immobilier lors de réunions du Club de l'Immobilier (2), de l'Observatoire Toulousain de l'Immobilier d'Entreprises (3), de la Conférence du Commerce et de l'Artisanat (1).

#### La démarche des Ateliers

Toulouse Métropole a souhaité également créer une instance de concertation dédiée – Les Ateliers – qui réunissent sur la durée de la phase de conception du projet urbain, l'ensemble des interlocuteurs (dont la maîtrise d'œuvre) et acteurs concernés par Toulouse EuroSudOuest (1/3 de représentants d'associations de quartier, 1/3 de représentants d'acteurs de la vie locale et 1/3 de professionnels de l'aménagement urbain).

Installée en juillet 2013, cette instance s'est réunie lors de deux séquences en 2013 et 2015 :

- Une première séquence de juillet 2013 à décembre 2013 (8 réunions) portant sur le diagnostic et les enjeux du projet.
- Une deuxième séquence de janvier 2015 à mai 2015 (5 réunions) portant sur les fondamentaux du projet urbain.

Ces différentes séquences ont permis d'intégrer les contributions orales et écrites des participants.

L'ensemble des travaux des Ateliers a été transmis à la maîtrise d'œuvre urbaine et aux partenaires de Toulouse Métropole de manière à l'analyser et l'intégrer au processus de conception et d'étude du projet Toulouse EuroSudOuest.

Enfin, depuis 2013 et l'ouverture du site internet incluant un formulaire de question, Europolia répond aux demandes d'information émanant de riverains, de propriétaires, de commerçants, de syndicats de copropriétés (152 demandes en 2013, 103 demandes en 2014, 145 demandes en 2015).

A travers cette concertation volontaire, Toulouse Métropole et les partenaires du projet Toulouse EuroSudOuest ont montré leur volonté d'un échange régulier avec l'ensemble des parties prenantes, dès les premières phases d'études.

#### Engagement de la concertation réglementaire

L'avancée du programme d'études, permet à présent d'engager, dans la continuité des initiatives mises en place depuis 2012, une concertation préalable sur le projet Toulouse EuroSudOuest, au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.

A l'occasion du Comité de pilotage du 5 octobre 2015, l'ensemble des partenaires du projet s'est accordé sur la nécessité de s'inscrire dans une démarche de concertation tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet Toulouse EuroSudOuest.

Cette démarche de concertation articulera des concertations spécifiques aux besoins des différents projets avec une information relative à l'ensemble des enjeux de Toulouse EuroSudOuest.

L'avancée des différentes études, permet à Toulouse Métropole d'engager dès à présent, dans la continuité des initiatives mises en place depuis 2012, une concertation sur le plan guide urbain au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme. A l'issue de cette étape de concertation, le Conseil de Métropole sera appelé à examiner l'ensemble des observations émises et à en faire le bilan.

Une deuxième étape de concertation réglementaire, portée par les partenaires concernés, sera notamment dédiée au Pôle d'Échanges Multimodal et fera l'objet d'une nouvelle délibération précisant ses dates et modalités.

#### Objectifs et modalités de la concertation sur le Plan Guide Urbain :

La concertation préalable est organisée et conduite par EuroPolia, la Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole.

La première étape de concertation du projet Toulouse EuroSudOuest, qui porte sur le plan guide urbain, sera menée pour une durée de trois mois.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Présenter les enjeux du projet Toulouse EuroSudOuest, son contexte, ses acteurs et ses composantes urbaine, ferroviaire et multimodale ;
- Présenter la composante urbaine du projet Toulouse EuroSudOuest plus en détails sur cette première étape, avec les intentions d'aménagement du plan guide urbain, aux habitants, usagers, associations locales, collectivités et toutes autres personnes concernées ;
- Informer les personnes concernées afin qu'elles puissent participer, leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions, répondre aux interrogations exprimées, enrichir, adapter et faire évoluer le projet.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- l'information du public par publication dans la presse, affichage et tractage,
- la mise à disposition d'un dossier de concertation, au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie de Toulouse au Capitole, dans les Mairies Annexes de Bonnefoy, des Minimes et de la Roseraie, accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations,
- l'organisation d'au moins une réunion publique en y associant l'ensemble des partenaires du projet Toulouse EuroSudOuest
- l'actualisation du site Internet dédié au projet Toulouse EuroSudOuest intégrant le dépôt d'observations numériques,
- le déploiement d'expositions,
- tout autre moyen jugé utile par Monsieur le Président de Toulouse Métropole (outils numériques, plaquettes de présentation...)

A l'issue de la concertation sur le plan guide urbain, un bilan sera dressé et fera l'objet d'une délibération présenté en Conseil de Métropole. A la suite, le projet urbain pourra faire l'objet d'une opération d'aménagement au titre de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme.

## Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du jeudi 21 janvier 2016,

Vu la délibération du Bureau de Toulouse Métropole du 29 octobre 2015, approuvant l'avenant 3 de la convention cadre d'études partenariales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

D'approuver, en application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, l'ouverture, les objectifs et les modalités de la première étape de concertation préalable du projet Toulouse EuroSudOuest portant sur le plan guide urbain.

La concertation sur le plan guide urbain fera l'objet d'un bilan.

#### Article 2

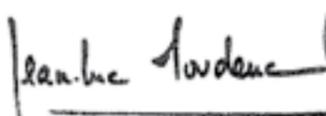
D'autoriser Monsieur le Président à ouvrir la première étape de concertation préalable du projet Toulouse EuroSudOuest portant sur le plan guide urbain.

Résultat du vote :

Pour	128
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 23 FEV. 2016  
Reçue à la Préfecture le 25 FEV. 2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,


Jean-Luc MOUDENC

## Annexe 2 : annonce légale parue dans la Voix du Midi, jeudi 10 mars 2016

## 30 n° 7119 DU JEUDI 10 AU MERCREDI 16 MARS 2016 ANNONCES LÉGALES

207159



**AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE MATRISE D'ŒUVRE**

**Identification de la collectivité contractante :**  
Commune d'Auzerville-Tolosane - 8, allée de la Durantie 31320 AUZERVILLE-TOLOSANE  
Tél. : 05.61.73.56.02 - Fax : 05.61.73.55.63  
adresse électronique : accueil.mairie@auzerville03.fr

**Mode de passation choisi :**  
Procédure adaptée en application des articles 28 et 74 du CMP  
Objet de la consultation : marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement, mission intégrante :

A - Tranche ferme : Etudes préliminaires  
- une mission de bornage et l'établissement d'un plan parcellaire avec surface des lots  
- l'étude des VRD jusqu'à la phase APS  
B - Tranche conditionnelle : Réalisation du projet avec :

- la composition des dossiers de lotissement ;
- la constitution du dossier d'appel d'offre pour la consultation et la mise en concurrence des entreprises ;
- l'assistance et la rédaction des marchés de travaux ;
- les travaux de génie civil pour l'implantation et le bornage des lots ainsi que le document d'arpentage ;
- la coordination, l'exécution et le suivi des travaux de VRD avec compte rendu de chantier hebdomadaire ;
- les plans de vente et la délivrance des certificats administratifs autorisant les ventes et le suivi a posteriori du bornage pendant deux ans.

**Calendrier de sélection :** Examen des références, compétences et moyens de l'équipe de maîtrise d'œuvre, motivation, les qualités esthétiques et fonctionnelles 50 %, le prix 50%.  
**Début prévisionnel :** Avril 2016  
**Adresse où les candidatures doivent être déposées contre récépissé ou coordonnées, en PDF :**  
Mairie d'Auzerville-Tolosane - 8, allée de la Durantie 31320 AUZERVILLE-TOLOSANE  
Bureaux des services techniques et administratifs :  
Secrétariat Général - Mairie d'Auzerville-Tolosane - 05.61.73.56.02 - 05.61.73.55.63  
adresse électronique : accueil.mairie@auzerville03.fr  
**Heures de réception :** 8h30 à 17h30 sans interruption, du lundi au vendredi et 10h à 12h le samedi 10h à 12h hors vacances scolaires  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Jeudi 3 Mars 2016

Le Maire : signé

207162

**Avis au public**  
**Commune d'AVIGNONNET-LAURAGAIS**  
**Département de la Haute-Garonne**

**Enquête publique portant sur la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté N°5-2016 en date du 3 mars 2016, la maire de la commune d'AVIGNONNET-LAURAGAIS a ordonné l'enquête publique sur la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme. A cet effet, Monsieur Klaus MARONNA a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mains - vendredi 25 mars 2016, de 9 heures à 12 heures, samedi 9 avril 2016, de 9 heures à 12 heures, mercredi 27 avril 2016, de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Les observations, propositions et contre-propositions seront également adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête. Elles y sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Seules seront prises en considération les observations formulées pendant la durée de l'enquête fixée à l'article 1 du présent avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Jean-François PAGES

207239



**PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE**

Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de l'aménagement commercial et de l'utilité publique

**EXTRAIT D'UN AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

Réunie le 25 février 2016, la commission départementale d'aménagement commercial de la Haute-Garonne a donné un avis favorable à l'autorisation sollicitée dans le cadre de l'instruction du permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale n°331 230 15 5 0229 déposé à la mairie de Gratentour le 26 novembre 2015 par la SCI CAMELIA, domiciliée 12 rue du Frêne, 31150 FENOUILLET, en qualité de propriétaire, en vue de réaliser l'opération suivante :

« extension de 704 m² de surface de vente d'un supermarché à l'enseigne «INTER-MARCHE», portant sa surface totale à 2 402 m², et extension de 2 m² de surface au sud d'un point de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie électronique, organisé pour l'accès à l'automobile et composé de 2 pistes de ravitaillement, portant à 49 m² l'emprise au sol totale, à GRATENTOUR, ZAC de la Gravette.

Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet de Muret  
signé, François BEYRIES

207328

**Xavier RIBAUTÉ**  
**Avocat à la Cour**  
**19 rue Ninau 31000 TOULOUSE**  
**05 61 12 32 84**

**AVIS DE VENTE (Licitation)**  
**AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
Au Tribunal de Grande Instance - Palais de Justice,  
2 allées Jules Guesdès 31000 TOULOUSE  
Salle 7  
le JEUDI 14 AVRIL 2016 à 14h00

Une maison d'habitation allée  
8 impasse Didier 31120 ROQUETTES  
avec terrain d'agrément clôture et garage attenant.  
L'extérieur de l'habitation est composé d'une entrée d'un séjour d'une cuisine d'un cellier de l'évier d'un couloir d'un salon de bain et de 3 chambres.

**MISE A PRIX 120 000 euros**  
**AVEC FACULTE DE BAISSE D'UN QUART PUIS DE MOITIE**

Il est recommandé aux futurs enchérisseurs de consulter le cahier des conditions de la vente forcée déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Toulouse Service des Ventes Forcées au jour de heures prévues à cet effet RG n°1400436 et sur le site info-enchères.com

Ventes par huisserie sur place le mardi 5 avril 2016 de 12 heures à 13 heures.

207266

**SELARL AUTHAMAYOU**  
**Avocats**  
**2 bis avenue Frizac – 31400 TOULOUSE**  
**Tel. : 05.61.23.28.40**

**A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
le JEUDI 14 AVRIL 2016 à 14h00  
Au Palais de Justice de TOULOUSE (31)  
2 allées Jules Guesdès

**APPARTEMENT 2/2 AVEC CELLIER ET PARKING**  
A TOULOUSE (31) 9 rue de Bayeux

**MISE A PRIX : 20.000 euros**

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE (31), 2 allées Jules Guesdès, aux jour et heures prévues à cet effet, RG n° 15/00435 ou au cabinet de l'avocat poursuivant (voir rendez-vous). La visite aura lieu le vendredi 01 avril 2016 à 14h30.

D 207368

**EUROPOLIA**  
**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT**  
**DE TOULOUSE METROPOLIA**  
**AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE**  
**DE TOULOUSE METROPOLIA**

**AVIS AU PUBLIC**  
**CONCERTATION SUR LE PLAN GUIDE URBAIN**  
**DU PROJET TOULOUSE EUROSUDOUEST**

Monsieur le Toulouse Métropole, informe que, par délibération du 18 février 2016, le Conseil de la Métropole a ouvert la première étape de concertation préalable au projet Toulouse EuroSudOuest portant sur le plan guide urbain.

Le mardi 29 mars 2016 au mardi 28 juin 2016, se tiendra un temps de concertation avec le public sur ce projet urbain prééché.

Europolia, Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole, est chargée de la conduite de cette phase de concertation publique.

Toulouse Métropole et ses partenaires (Etat, SNCF, Région, Département et Tisseo-SMTC) ont engagé, dans le cadre de Toulouse EuroSudOuest, un ambitieux projet de transport et d'aménagement urbain autour de la gare Toulouse Matabiau, au centre de l'agglomération. Ce projet majeur et structurant, indispensable pour accompagner le développement du territoire toulousain, renforce son attractivité et répond aux besoins de ses populations, répond à trois principaux enjeux :

- Un enjeu d'adaptation et d'évolution du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Toulouse Matabiau ;
- Un enjeu de redimensionnement et de rayonnement du centre-ville de Toulouse.

Pour accompagner l'aménagement des quartiers existants, favoriser les liens entre la gare et le reste de la ville et élever la Métropole toulousaine au rang des Métropoles européennes en donnant à son centre-ville, dont Toulouse EuroSudOuest est une extension, la dimension nécessaire, le plan guide urbain, document d'urbanisme à caractère évolutif, permet de définir les grandes intentions de développement urbain.

La concertation sur le plan guide urbain associant pendant toute la durée du projet les habitants, usagers, associations locales, collectives et toutes autres personnes concernées.

MODALITES DE CONCERTATION

Monsieur Christian PALAU a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du vendredi 25 mars 2016, 9 heures, au mercredi 27 avril 2016, 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi). Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mains - vendredi 25 mars 2016, de 9 heures à 12 heures, samedi 9 avril 2016, de 9 heures à 12 heures, mercredi 27 avril 2016, de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Les observations, propositions et contre-propositions seront également adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête. Elles y sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Seules seront prises en considération les observations formulées pendant la durée de l'enquête fixée à l'article 1 du présent avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Jean-François PAGES

207368

**EUROPOLIA**  
**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT**  
**DE TOULOUSE METROPOLIA**  
**AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE**  
**DE TOULOUSE METROPOLIA**

**AVIS AU PUBLIC**  
**CONCERTATION SUR LE PLAN GUIDE URBAIN**  
**DU PROJET TOULOUSE EUROSUDOUEST**

Monsieur le Toulouse Métropole, informe que, par délibération du 18 février 2016, le Conseil de la Métropole a ouvert la première étape de concertation préalable au projet Toulouse EuroSudOuest portant sur le plan guide urbain.

Le mardi 29 mars 2016 au mardi 28 juin 2016, se tiendra un temps de concertation avec le public sur ce projet urbain prééché.

Europolia, Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole, est chargée de la conduite de cette phase de concertation publique.

Toulouse Métropole et ses partenaires (Etat, SNCF, Région, Département et Tisseo-SMTC) ont engagé, dans le cadre de Toulouse EuroSudOuest, un ambitieux projet de transport et d'aménagement urbain autour de la gare Toulouse Matabiau, au centre de l'agglomération. Ce projet majeur et structurant, indispensable pour accompagner le développement du territoire toulousain, renforce son attractivité et répond aux besoins de ses populations, répond à trois principaux enjeux :

- Un enjeu d'adaptation et d'évolution du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Toulouse Matabiau ;
- Un enjeu de redimensionnement et de rayonnement du centre-ville de Toulouse.

Pour accompagner l'aménagement des quartiers existants, favoriser les liens entre la gare et le reste de la ville et élever la Métropole toulousaine au rang des Métropoles européennes en donnant à son centre-ville, dont Toulouse EuroSudOuest est une extension, la dimension nécessaire, le plan guide urbain, document d'urbanisme à caractère évolutif, permet de définir les grandes intentions de développement urbain.

La concertation sur le plan guide urbain associant pendant toute la durée du projet les habitants, usagers, associations locales, collectives et toutes autres personnes concernées.

MODALITES DE CONCERTATION

Monsieur Christian PALAU a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du vendredi 25 mars 2016, 9 heures, au mercredi 27 avril 2016, 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi). Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mains - vendredi 25 mars 2016, de 9 heures à 12 heures, samedi 9 avril 2016, de 9 heures à 12 heures, mercredi 27 avril 2016, de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Les observations, propositions et contre-propositions seront également adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête. Elles y sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Seules seront prises en considération les observations formulées pendant la durée de l'enquête fixée à l'article 1 du présent avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Jean-François PAGES

207397

**SARL MCC**  
**INFORMATIQUE**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 500,00 euros  
Siège social : 8 avenue de  
Castres 31250 REVEL  
R.C.S. de Toulouse: 2002 B  
02064 / 443 767 694

207398

**Me Jean-Paul SOUYRIS**  
**NOTAIRE**  
**7, Avenue de Saint Léon**  
**B.P. 17 - 31600 NAILLOUX**  
**HAUTE-GARONNE**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul SOUYRIS, notaire à NAILLOUX (Haute-Garonne), le 7, avenue de Saint Léon, le 29 février 2016, enregistré à TOULOUSE SUD EST, le 3 mars 2016, Bordeaux 2016/345, case n°1, et 1878, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : «SCI LA NOSTRO»  
Forme : SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE  
Capital Social : MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 euros).  
Siège Social : NAILLOUX (Haute-Garonne), 8 rue Louis Aragon.  
Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Gérance : M. Fabien VERDOT, demeurant à NAILLOUX (Haute-Garonne), 8 rue Louis Aragon - M. Julien VERDOT, demeurant à CALMONT (Haute-Garonne), 14 bis, 31650 SAINT CRENS DE GANVILLE.  
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.  
Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés et entre associés et descendants d'un associé. La dissolution d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis, Maître Jean-Paul SOUYRIS.

207399

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/03/2016 il a été constitué une société. Dénomination sociale: BRABAN ACIA. Siège social : 8 RUE DES SAPHIRS, 31650 SAINT CRENS DE GANVILLE. Forme: SASU. Sièges : BRAC. Capital : 500 Euros. Objet social : Achat et revente de poissons fumés et conditionnés sous vide (sans transformations). Président: Monsieur SEAN LYNIC demeurant : 8 RUE DES SAPHIRS, 31650 SAINT CRENS DE GANVILLE. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Toulouse.

207399

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/03/2016 il a été constitué une société. Dénomination sociale: BRABAN ACIA. Siège social : 8 RUE DES SAPHIRS, 31650 SAINT CRENS DE GANVILLE. Forme: SASU. Sièges : BRAC. Capital : 500 Euros. Objet social : Achat et revente de poissons fumés et conditionnés sous vide (sans transformations). Président: Monsieur SEAN LYNIC demeurant : 8 RUE DES SAPHIRS, 31650 SAINT CRENS DE GANVILLE. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Toulouse.

207399

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/03/2016 il a été constitué une société. Dénomination sociale: BRABAN ACIA. Siège social : 8 RUE DES SAPHIRS, 31650 SAINT CRENS DE GANVILLE. Forme: SASU. Sièges : BRAC. Capital : 500 Euros. Objet social : Achat et revente de poissons fumés et conditionnés sous vide (sans transformations). Président: Monsieur SEAN LYNIC demeurant : 8 RUE DES SAPHIRS, 31650 SAINT CRENS DE GANVILLE. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Toulouse.

207399

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/03/2016 il a été constitué une société. Dénomination sociale: BRABAN ACIA. Siège social : 8 RUE DES SAPHIRS, 31650 SAINT CRENS DE GANVILLE. Forme: SASU. Sièges : BRAC. Capital : 500 Euros. Objet social : Achat et revente de poissons fumés et conditionnés sous vide (sans transformations). Président: Monsieur SEAN LYNIC demeurant : 8 RUE DES SAPHIRS, 31650 SAINT CRENS DE GANVILLE. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Toulouse.

207399

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/03/2016 il a été constitué une société. Dénomination sociale: BRABAN ACIA. Siège social : 8 RUE DES SAPHIRS, 31650 SAINT CRENS DE GANVILLE. Forme: SASU. Sièges : BRAC. Capital : 500 Euros. Objet social : Achat et revente de poissons fumés et conditionnés sous vide (sans transformations). Président: Monsieur SEAN LYNIC demeurant : 8 RUE DES SAPHIRS, 31650 SAINT CRENS DE GANVILLE. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Toulouse.

D 207400

Adressé à l'annonce du 25 février 2016 parue dans la Voix du midi pour la constitution de la SARL COURS NICHOLAS, il faut rajouter que le Capital de 4400 euros se décomposait : APPOFITS EN NATURE : Madame MENJOU Catherine et Monsieur MALGRAT Laurent apportent le fonds de commerce de cours de danse Nicholas à effet du 11 janvier 2016, pour lequel ils sont imatriculés à L'URSSAF sous le numéro 479 164 998. L'apport net a été évalué à 4300 euros soit 430 parts de 10 euros. APPOFITS EN NUMÉRIQUE : Madame MENJOU Catherine et Monsieur MALGRAT Laurent apportent 50 chacun, soit 100 euros.

D 207410

Avis de modification: Dénomination: Sarl Process Paint Service. Forme : Sarl. Siège social : 9 Ter Avenue de Lyon 31500 toulouse. Capital: 3000 euros. RCS Toulouse 810 216 168. Aux termes de l'AGE en date du 29/02/2016, les associés décident de transférer à compter du 29/02/2016 le siège social à l'adresse suivante Act Dom 2 Bis boulevard d'Arcole bal 13 31000 Toulouse. L'article IV des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Toulouse.

D 207411

Avis de modification: Dénomination: Sarl Sntl. Forme : Sarl. Siège social : 9 Ter Avenue de Lyon 31500 toulouse. Capital: 100 euros. RCS Toulouse 805 011 911. Aux termes de l'AGE en date du 29/02/2016, les associés décident de transférer à compter du 29/02/2016 le siège social à l'adresse suivante Act Dom 2 Bis boulevard d'Arcole bal 13 31000 Toulouse. L'article IV des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Toulouse.

D 207413

**OPCSUD**  
Sarl en liquidation amiable  
au capital de 1 000 EUROS  
**76, rue des Landes**  
**31830 FLAINSADE DU TOUCH**  
RCS 481 980 613

L'assemblée générale du 19 février 2016 a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 janvier 2016, a donné quittance de sa mission au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

D 207328

Rectificatif à l'annonce 205550 parue le 18/02/16, il fallait lire : M.B.B.P. SAS au capital de 3000 euros, 42 Chemin de Ladoux 31790 Saint Jory, RCS Toulouse 750162307. A compter A.G.E du 05-02-2016: l'objet devient: Fourniture, pose de faux plafond, cloisons amovibles, pose de plaques de plâtre, menuiseries extérieures. Nomination nouveau Directeur Général: FEUILLET Yann, 46 Chemin de Virebant 31100 TOULOUSE. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Toulouse.

D 207327

Avis de modification : Dénomination saou Pro carrelage 31 Forme : Sasu Siège social: 55 route de seyssez apt B12 31100 Toulouse Capital 1000 euros. RCS Toulouse 815 033 028. Aux termes de l'AGE en date du 18/02/2016, l'associé unique décide de transférer à compter du 18/02/2016 le siège social à l'adresse suivante Act Dom 2 Bis boulevard d'Arcole bal 13 31000 Toulouse. L'article IV des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Toulouse.

H 207331

Constitution SSP à Cadours en date du 08-03-2016 de: LES 3 CUISSONS. Forme: SARL. Capital: 8000 Euros. Siège: 18 Avenue Raymond Sommer, 31480 Cadours. Durée: 99 ans. Gérance: James BOISSIER, 13 route de Toulouse 31530 Montgaut sur Sève. Objet: Boulangerie, pâtisserie, Alimentation générale. Activités connexes. RCS: Toulouse.

D 207112

**ROC INFORMATIQUE**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 6 000 euros  
Siège social : La Mairesse  
31160 JUJEU-D'AZAULT  
520 370 651 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Yannick MONROCO, demeurant La Mairesse, 31160 JUJEU-D'AZAULT, associé unique, exerce les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à La Mairesse, 31160 JUJEU-D'AZAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes de liquidation doivent être déposés. Les opérations concernant la liquidation devront être notifiées. Les actes et pièces relatifs à la liquidation et descendants d'un associé sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

207109

ORA Société d'Avocats, 30 ter, rue Christian Pfister - CS 10390 - 54007 NANCY CEDEX Tel. : 05-83-44-27-27. L'OCARAY, S.A.S. au capital de 300 000 Euros, 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC, 378 039 085 R.C.S BORDEAUX. Il résulte des décisions unanimes des associés en date du 17/12/2015, les modifications suivantes: SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC. Nouvelle mention : 8, rue Le Corbusier 31150 BALMA. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Président : Vincent THOUVENOT, Château de Sandronville 54210 TONNOY. Mention sera portée au R.C.S. de Nancy.

207109

ORA Société d'Avocats, 30 ter, rue Christian Pfister - CS 10390 - 54007 NANCY CEDEX Tel. : 05-83-44-27-27. L'OCARAY, S.A.S. au capital de 300 000 Euros, 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC, 378 039 085 R.C.S BORDEAUX. Il résulte des décisions unanimes des associés en date du 17/12/2015, les modifications suivantes: SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC. Nouvelle mention : 8, rue Le Corbusier 31150 BALMA. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Président : Vincent THOUVENOT, Château de Sandronville 54210 TONNOY. Mention sera portée au R.C.S. de Nancy.

207109

ORA Société d'Avocats, 30 ter, rue Christian Pfister - CS 10390 - 54007 NANCY CEDEX Tel. : 05-83-44-27-27. L'OCARAY, S.A.S. au capital de 300 000 Euros, 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC, 378 039 085 R.C.S BORDEAUX. Il résulte des décisions unanimes des associés en date du 17/12/2015, les modifications suivantes: SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC. Nouvelle mention : 8, rue Le Corbusier 31150 BALMA. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Président : Vincent THOUVENOT, Château de Sandronville 54210 TONNOY. Mention sera portée au R.C.S. de Nancy.

207109

ORA Société d'Avocats, 30 ter, rue Christian Pfister - CS 10390 - 54007 NANCY CEDEX Tel. : 05-83-44-27-27. L'OCARAY, S.A.S. au capital de 300 000 Euros, 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC, 378 039 085 R.C.S BORDEAUX. Il résulte des décisions unanimes des associés en date du 17/12/2015, les modifications suivantes: SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC. Nouvelle mention : 8, rue Le Corbusier 31150 BALMA. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Président : Vincent THOUVENOT, Château de Sandronville 54210 TONNOY. Mention sera portée au R.C.S. de Nancy.

207109

ORA Société d'Avocats, 30 ter, rue Christian Pfister - CS 10390 - 54007 NANCY CEDEX Tel. : 05-83-44-27-27. L'OCARAY, S.A.S. au capital de 300 000 Euros, 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC, 378 039 085 R.C.S BORDEAUX. Il résulte des décisions unanimes des associés en date du 17/12/2015, les modifications suivantes: SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC. Nouvelle mention : 8, rue Le Corbusier 31150 BALMA. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Président : Vincent THOUVENOT, Château de Sandronville 54210 TONNOY. Mention sera portée au R.C.S. de Nancy.

## Annexe 3 : annonce légale parue dans la Gazette du Midi, lundi 14 mars 2016

DU 14 AU 20 MARS 2016 - N° 8512

## INSERTIONS JUDICIAIRES &amp; LEGALES

www.forumeco.com

## Avis administratif Haute-Garonne

## Haute-Garonne

**EUROPOLIA**  
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE TOULOUSE METROPOLIA  
AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE TOULOUSE METROPOLIA

**AVIS AU PUBLIC**  
CONCERTATION SUR LE PLAN GUIDE URBAIN DU PROJET TOULOUSE EUROSUDOUEST

Monsieur le Président de Toulouse Métropole, informe que, par délibération du 18 février 2016, le Conseil de la Métropole a ouvert la première étape de concertation préalable au projet Toulouse EuroSudOuest portant sur le plan guide urbain.

Le mardi 29 mars 2016 au mardi 28 juin 2016, se tiendra un temps de concertation avec le public sur le projet urbain prééché.

Europolia, Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole, est chargée de la conduite de cette phase de concertation publique.

Toulouse Métropole et ses partenaires (Etat, SNCF, Région, Département et Tisseo-SMTC) ont engagé, dans le cadre de Toulouse EuroSudOuest, un ambitieux projet de transport et d'aménagement urbain autour de la gare Toulouse Matabiau, au centre de l'agglomération. Ce projet majeur et structurant, indispensable pour accompagner le développement du territoire toulousain, renforce son attractivité et répond aux besoins de ses populations, répond à trois principaux enjeux :

- Un enjeu d'adaptation et d'évolution du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Toulouse Matabiau ;
- Un enjeu d'aménagement pour le quartier Matabiau et ses environs ;
- Un enjeu de redimensionnement et de rayonnement du centre-ville de Toulouse.

Pour accompagner l'aménagement des quartiers existants, favoriser les liens entre la gare et le reste de la ville et élever la Métropole toulousaine au rang des Métropoles européennes en donnant à son centre-ville, dont Toulouse EuroSudOuest est une extension, la dimension nécessaire, le plan guide urbain, document d'urbanisme à caractère évolutif, permet de définir les grandes intentions de développement urbain.

La concertation sur le plan guide urbain associant pendant toute la durée du projet les habitants, usagers, associations locales, collectives et toutes autres personnes concernées.

MODALITES DE CONCERTATION

En vertu de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été arrêtées :

- La tenue d'une réunion publique, jeudi 12 mai 2016 à 18h30 aux Espaces Vanel, 1 Allée Jacques Chaban Delmas à Toulouse ;
- Un site Internet dédié au projet Toulouse EuroSudOuest présentant le plan guide urbain : [www.toulouse-eurosudouest.eu](http://www.toulouse-eurosudouest.eu) ;
- Un dossier de concertation mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels, au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse ; à la Mairie de Toulouse, Place du Capitole à Toulouse ; dans les Mairies Annexes de Bornemépy, 4 rue du Faubourg Bornemépy à Toulouse ; à la Maison de la Citoyenneté Nord, 4 Place du Marché aux cochons à Toulouse ; et de la Roseraie, 8 bis avenue du Parc à Toulouse ;
- Un registre visant à recueillir les observations du public sera disponible au format papier dans ces 5 lieux de concertation et au format numérique via le site Internet dédié à l'adresse électronique suivante : [concertation@toulouse-eurosudouest.eu](mailto:concertation@toulouse-eurosudouest.eu) ;
- Le déploiement d'expositions au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse ; à la Mairie de Toulouse, Place du Capitole à Toulouse à l'Espace Bornemépy, 4 rue du Faubourg Bornemépy à Toulouse ; à la Maison de la Citoyenneté Nord, 4 Place du Marché aux cochons à Toulouse ; et à la Maison de la Citoyenneté Est, 8 bis avenue du Parc à Toulouse.

A l'issue de cette concertation préalable au projet Toulouse EuroSudOuest portant sur le plan guide urbain, Monsieur le Président de Toulouse Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de la Métropole qui en délibérera.

207109

ORA Société d'Avocats, 30 ter, rue Christian Pfister - CS 10390 - 54007 NANCY CEDEX Tel. : 05-83-44-27-27. L'OCARAY, S.A.S. au capital de 300 000 Euros, 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC, 378 039 085 R.C.S BORDEAUX. Il résulte des décisions unanimes des associés en date du 17/12/2015, les modifications suivantes: SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC. Nouvelle mention : 8, rue Le Corbusier 31150 BALMA. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Président : Vincent THOUVENOT, Château de Sandronville 54210 TONNOY. Mention sera portée au R.C.S. de Nancy.

207109

ORA Société d'Avocats, 30 ter, rue Christian Pfister - CS 10390 - 54007 NANCY CEDEX Tel. : 05-83-44-27-27. L'OCARAY, S.A.S. au capital de 300 000 Euros, 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC, 378 039 085 R.C.S BORDEAUX. Il résulte des décisions unanimes des associés en date du 17/12/2015, les modifications suivantes: SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC. Nouvelle mention : 8, rue Le Corbusier 31150 BALMA. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Président : Vincent THOUVENOT, Château de Sandronville 54210 TONNOY. Mention sera portée au R.C.S. de Nancy.

207109

ORA Société d'Avocats, 30 ter, rue Christian Pfister - CS 10390 - 54007 NANCY CEDEX Tel. : 05-83-44-27-27. L'OCARAY, S.A.S. au capital de 300 000 Euros, 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC, 378 039 085 R.C.S BORDEAUX. Il résulte des décisions unanimes des associés en date du 17/12/2015, les modifications suivantes: SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 55, avenue Henri Vigneau 33700 MERIGNAC. Nouvelle mention : 8, rue Le Corbusier 31150 BALMA. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Président : Vincent THOUVENOT, Château de Sandronville 54210 TONNOY. Mention sera portée au R.C.S. de Nancy.

207109

ORA Société d'Avocats, 30 ter, rue Christian Pfister - CS 10390 - 54007 NANCY CEDEX Tel. : 05-83-44-27-27. L'OCARAY, S.A.S. au capital de 300 000 Euros, 55, avenue Henri Vigneau 3370



[www.toulouse-eurosudouest.eu](http://www.toulouse-eurosudouest.eu)

